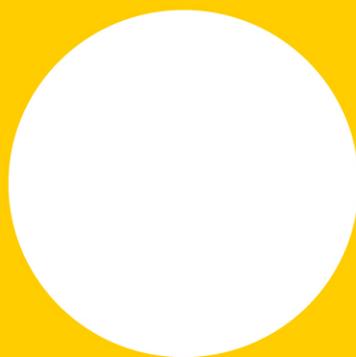


**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance
Investissement
2021



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT	3
2. CHIFFRES CLES	5
2.1. Bilan 2021	5
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2021	5
3. RAPPORT DE GESTION	5
3.1. Gouvernance	5
3.2. Rapport d'activité	7
3.3. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques	49
4. PROJET DES DECISIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE	56
5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	58
5.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance	58
5.2. Organigramme fonctionnel	59
5.3. Organigramme du réseau	60
6. COMPTES SOCIAUX + NOTES	61
7. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	77
7.1. Rapport sur les comptes sociaux	77
7.2. Rapport sur les conventions réglementées	82
8. ANNEXE	85



1. MESSAGE DU PRESIDENT



Dans une économie française à la croisée de nombreux chemins en sortie de crise sanitaire, l'année 2021 a été à nouveau une année exceptionnelle pour Bpifrance, tant en termes de réalisations que de volumes d'activité, avec un résultat net historique de 1,8 Md€.

Celle-ci a d'abord été marquée par l'accélération du déploiement du Plan de Relance gouvernemental, qui a conduit Bpifrance à changer de dimension en devenant un acteur majeur de la résilience des entreprises. Le 4^{ème} volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été lancé en janvier 2021, intégré au Plan France 2030, dont Bpifrance sera également un opérateur central.

Ensuite, un grand nombre de faits marquants ont jalonné l'exercice, parmi lesquels le lancement réussi de notre produit inédit destiné aux particuliers (Bpifrance Entreprises 1) souscrit par plus de 4000 Français, l'arrivée à maturité de la French Tech avec sa 25^{ème} licorne (dont 11 dans le portefeuille de Bpifrance), la mise en œuvre de la plateforme Tech in Fab de rapprochement entre start-ups et PME et ETI industrielles, le lancement de deux nouveaux prêts d'honneur avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, la structuration des industries culturelles et créatives autour du mouvement de la French Touch, notre événement Inspire & Connect Africa visant à connecter PME et ETI de France et d'Afrique, ou encore le lancement de notre 100^{ème} Accélérateur.

Tout au long de l'année, Bpifrance a mobilisé l'ensemble de ses métiers pour accélérer la reprise de l'économie et déployé de nombreux plans transverses, à l'instar des plans French Fab, Touch, Climat, Tourisme, Deeptech ou encore start-ups industrielles qui vise à renouveler la démographie de nos entreprises industrielles. Au total, ce sont 50 Md€ injectés dans l'économie en crédits, fonds propres, subventions, aides et garanties cette année (auxquels s'ajoutent 14 Md€ de PGE octroyés dont la garantie est opérée par Bpifrance).

L'activité de crédit a été intense dans l'ensemble des 50 implantations de Bpifrance avec 15,9 Md€ prêtés aux entreprises. Les Prêts Sans Garantie, produits phares du réseau de la Banque, ont bondi de 93% en 2021, avec 3,2 Md€ décaissés au profit de plus de 3 300 entreprises, dont 1 Md€ de Prêts Vert pour améliorer l'impact environnemental et énergétique des entreprises. Bpifrance a par ailleurs garanti 7,1 Md€ de prêts (+14%), au bénéfice de 45 000 entreprises, l'activité redémarrant après un recul lié au déploiement massif des PGE.

Le financement de l'innovation a atteint un niveau inédit depuis la création de Bpifrance sous l'impulsion du Plan de Relance, conjuguée à l'augmentation des fonds du PIA. Plus de 7 600 entreprises ont ainsi reçu 4,4 Md€ de financement (+45%) pour développer leurs projets d'innovation, moderniser leur équipement technologique ou augmenter leur capacité de production en France.

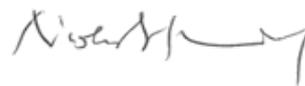
L'activité d'investissement a atteint 4,4 Md€ (+21%), partagée entre les interventions directes au capital des entreprises et les interventions indirectes au service de l'écosystème des fonds d'investissement français. L'année 2021 a aussi vu une forte activité de cession, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements. Au terme de l'année 2021, la variation de valeur, générée par l'ensemble des portefeuilles gérés, s'élève à un niveau record de +7,4 Md€.

L'activité d'Accompagnement a poursuivi sa trajectoire de croissance avec notamment 3352 missions de conseil pour les start-ups, PME et ETI (+56%), 37 nouvelles promotions d'Accélérateurs et 911 nouvelles entreprises (+108%) en formation en leur sein. 2021 a par ailleurs vu une intensification de l'accompagnement des entreprises face aux enjeux de transition énergétique et écologique.

L'activité de soutien aux exportations a cette année encore joué son rôle contracyclique (+35% au global), avec une progression des garanties publiques marquée par des volumes records en Assurance-Crédit (portés de 12,7 Md€ à 17,4 Md€) et Assurance-Caution, mais également avec une forte croissance des Crédits-Export (+ 83%).

Le métier de la Création a lui contribué au record de création d'entreprises en 2021 en France en finançant et accompagnant 30 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, présents dans les territoires à travers 1 900 implantations. Cette année, 8 000 nouveaux Prêts d'honneur ont été accordés aux créateurs et Bpifrance a continué à déployer son programme Entrepreneuriat Pour Tous en direction des Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En restant plus que jamais aux côtés des entrepreneurs, les équipes de Bpifrance poursuivront en 2022 leur action pour permettre aux entreprises d'aborder sereinement les mutations de l'économie et relever les défis auxquels nous devons faire face afin de continuer à bâtir la France de 2030.



Nicolas DUFOURCQ
Président de Bpifrance Investissement



2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2021

Bpifrance Investissement

En millions d'euros	2020	2021	Ecarts
Produits d'exploitation*	227,9	267,4	39,5
Charges d'exploitation*	-186,1	-201,0	-14,9
Résultat net après impôts	24,9	41,7	16,8
Actifs sous gestion	41 604	44 412	2 807,9
Fonds de fonds	12 679	13 479	800
Small Cap	2 346	2 413	68
Innovation (y compris fonds SPI)**	5 038	5 481	443
Mid & Large Cap	21 541	23 038	1 497
Effectifs	589	599	10

* Les charges et les produits d'exploitation sont retraités afin de s'aligner sur le plan de compte analytique interne

** Les fonds SPI sont affectés au métier Innovation depuis 2021, l'année 2020 a été retraitée en cohérence avec cette réaffectation pour rester comparable

2.2. Capital et actionariat au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le capital de Bpifrance Investissement s'élève à 20 000 000 d'euros.

Bpifrance Participations détient 100 % du capital et des droits de vote de Bpifrance Investissement.

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Investissement.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Gouvernance

3.1.1. Président

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance

3.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de Bpifrance Investissement se composait comme suit :

Le Directeur général de Bpifrance :

Nicolas DUFOURCQ

Président de Bpifrance Investissement

Président du conseil d'administration de Bpifrance Investissement

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN

Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Romain BONENFANT

Chef du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises

Constance VALIGNY

Secrétaire générale du Trésor

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Carole ABBEY

Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts

Antoine SAINTOYANT

Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts

Il est précisé que **Monsieur Rémi FOURNIAL**, directeur du département chargé des opérations de fusions et acquisitions de la Caisse des Dépôts, a été nommé en qualité d'administrateur par décision de l'associé unique en date du 18 février 2022, en remplacement de Monsieur Antoine SAINTOYANT.

Victoire AUBRY

Directrice financière d'Icade

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Vice-Président du Conseil d'administration de SNCF SA

Chloé MAYENOBE

Directrice générale déléguée de Natixis Payments

Il est précisé que **Madame Caroline PAROT**, Directrice générale de Europcar Mobility Group, a été nommée en qualité d'administrateur par décision de l'associé unique en date du 28 janvier 2022, en remplacement de Madame Sophie Stabile.

3.13. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

3.14. Comité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a mis en place un comité des nominations et des rémunérations, composé au 31 décembre 2021 d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Carole ABBEY), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et d'un administrateur indépendant (Chloé MAYENOBE), qui exerce les fonctions de Président du Comité.



3.2. Rapport d'activité

Bpifrance Investissement gère les investissements de Bpifrance logés dans la holding FSI PME Portefeuille, des fonds directement souscrits par Bpifrance Participations (fonds FAA) et assure également une gestion de fonds pour compte de tiers (État, Caisse des Dépôts et autres souscripteurs publics et privés).

3.2.1. Les faits marquants

3.2.1.1. Les faits marquants de l'année 2021

L'activité du **Capital-développement** en 2021 a été marquée par :

- Des montants investis records à plus de 2,2 Md€ (1,9 Md€ en 2020), avec notamment l'aboutissement des premiers investissements du fonds Lac1 (0,7 Md€) et un fort volume d'activité sur les ETI ;
- Un niveau de cession qui s'est maintenu à 0,9 Md€, avec un bon niveau de multiple moyen supérieur à 2 ;
- La mobilisation des équipes afin d'accompagner les entreprises dans la reprise et dans le cadre du plan de relance, avec une très forte activité liée au Plan Tourisme et la prise en gestion fin novembre 2021 du Fonds Obligations Relance (OR) pour 220 M€ ;
- L'intégration d'une partie du portefeuille direct dans la 2^{ème} génération de fonds Retail qui sera lancée en 2022 (Bpifrance Entreprises 2 et son fonds miroir Bpifrance Hexagone 2) ;
- Le développement de l'activité gestion pour compte de tiers à travers la poursuite des levées de fonds (Lac I, Fonds Obligations Relance, Fonds Bois & Eco-Matériaux).

S'agissant du métier **Fonds de fonds**, le niveau de souscription s'est à nouveau accru en 2021 avec 1 539 M€ souscrit, soit +26 % par rapport à 2020.

Par ailleurs, l'année a été marquée par la création de nouveaux véhicules gérés pour compte de tiers :

- Fonds France Relance États-Régions (FFRER), d'une taille de 250 M€. Le Fonds France Relance État-Régions (FFRER) s'inscrit dans le cadre du plan de relance Facilité pour la Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne, et du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR). Le FFRER investit dans des fonds régionaux ou interrégionaux de Capital-développement-transmission et/ou de rebond, aux côtés des Régions et de partenaires privés. Ces fonds, gérés par des équipes de gestion professionnelles, ont pour ambition de renforcer les fonds propres des PME dans les territoires, pour accroître leur compétitivité et leur capacité de résilience à long terme ; Les fonds souscrits par le FFRER cibleront par exemple des sociétés dont la croissance est modérée voire faible, qui ne répondent pas aux critères d'intervention des fonds traditionnels, et pour lesquelles une ouverture du capital permettra d'accélérer le développement, ou encore des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles, qui pourront être liées à la crise sanitaire du Covid-19, et dont un accompagnement peut permettre le rebond. ;
- Bpifrance Entreprises 2 (BE2), fonds de fonds de deuxième génération destiné aux particuliers. Le fonds a été constitué fin 2021 et sera commercialisé en 2022 ;
- Bpifrance Hexagone 2 (BH2), fonds miroir de Bpifrance Entreprises 2. Ce fonds souscrit par deux acteurs privés a permis de fixer le prix de transaction dans le cadre de la création de Bpifrance Entreprises 2.

Le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3) du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) de l'état français a été augmenté de 100 M€, portant sa taille à 600 M€ à fin 2021. Pour rappel, le MC3, successeur du fonds de fonds MultiCap Croissance (FFMC2) lancé en 2014, a pour vocation d'investir dans des Participations intervenant sur les segments du Capital-innovation, notamment celles visant à investir dans des entreprises des secteurs de la santé et les biotechnologies, les dispositifs médicaux, les objets connectés, l'intelligence artificielle, la robotique, la transition énergétique, le "big data", la chimie verte, les agro-ressources et l'agroalimentaire, en vue d'améliorer le financement en fonds propres des petites et moyennes entreprises innovantes dans le cadre des dernières phases préindustrielles, de l'industrialisation de leurs produits ou de leur développement commercial en France et à l'étranger – et les aider à devenir des entreprises de taille moyenne (ETM) puis des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Le Fonds de Fonds Retournement (FFR) du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) de l'État français a été augmenté de 49 M€, portant sa taille à 124,5 M€ à fin 2021. Pour rappel, le FFR a été créé en 2016 et a pour vocation à investir prioritairement dans des Participations d'envergure nationale et à titre subsidiaire, dans des Participations de dimension régionale ou interrégionale intervenant sur le segment du Capital-retournement, et dont la stratégie d'investissement vise à investir dans des entreprises sous performantes ou surendettées présentant néanmoins des perspectives de rebond.

S'agissant du **Capital-innovation**, l'activité d'investissement direct dans les start-ups et scale-ups françaises a atteint un record en 2021 avec 657 M€ investis, soit une hausse de +15 % par rapport à 2020.

Cette augmentation significative s'explique par :

- La très forte croissance des levées de fonds françaises (de 5,4 Md€ levés en 2020 à 11,6 Md€ levés en 2021) ;
- La croissance des fonds Bpifrance, tirée notamment par l'activité du fonds Large Venture qui a, en 2021, réalisé 312 M€ d'investissements, un record, signe de la maturité croissante de l'écosystème d'innovation français et de sa résilience ;
- La bonne dynamique du fonds SPI, dédié au financement de projets industriels à haute teneur technologique, a réalisé 7 opérations pour 141 M€ dont près de 100 M€ dans de nouveaux projets, tels que Metabolic Explorer, Agronutris et Primo 1D.

Compte tenu du contexte économique favorable, les cessions et opérations de cessions ont sensiblement augmenté en 2021 avec 388 M€ de produits de cessions enregistrés pour 42 opérations (dont 27 cessions / liquidations totales).

Par ailleurs, l'activité d'accélération du Hub a permis à 55 participations de Bpifrance Investissement de bénéficier d'un accompagnement dédié.

L'année 2021 a été marquée par la création de nouveaux fonds et l'extension de fonds existants :

- La création du Fonds Innovation Défense, avec un premier abondement de 100 M€ ;
- La création du Fonds French Tech Accélération 2 avec un premier abondement du PIA de 25 M€ ;
- La création du fonds French Tech Souveraineté avec une première enveloppe de 150M€
- Le rechargement du fonds PSIM pour 120M€ ;
- L'extension du fonds Patient Autonome avec l'entrée de la Banque des Territoires, d'Harmonie Mutuelle et du Groupe Vivalto Santé.

L'activité de l'**Accompagnement** en 2021 a été marquée par :

- La très forte reprise des Accélérateurs, avec 37 nouveaux programmes lancés et 911 entreprises nouvellement accompagnées (+ 108 % par rapport à 2020) ;
- L'importante densification de la gamme « Climat » Accompagnement, concrétisée par :
 - La forte dynamique des Diagnostics Eco-Flux, déployés en partenariat avec l'ADEME : 660 engagés sur l'année contre un objectif initial de 300 ;
 - L'embarquement de près de 100 PME et ETI dans des Accélérateurs sectoriels dédiés aux enjeux de la transition énergétique et environnementale ;



- Le lancement de la 1^{re} promotion de l'Accélérateur Décarbonation.
- L'enrichissement de l'offre conseil et formation consacrée à l'industrie du futur, à travers notamment le renforcement du partenariat avec le Cetim ;
- Le lancement de la plateforme *Tech in Fab*, visant à favoriser le rapprochement entre start-ups et entreprises industrielles : 35 000 visiteurs uniques / 8 000 start-ups référencées ;
- La montée en puissance de la French Fab : une communauté de 8 000 membres mise à l'honneur à l'occasion du French Fab Tour (13 étapes, sur l'ensemble du territoire).

3.2.1.2. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre sans précédent de nouvelles réglementations de sanctions économiques par la communauté internationale.

Bpifrance Investissement ne compte, parmi les souscripteurs des fonds qu'elle gère, aucune contrepartie russe, biélorusse ou ukrainienne. De même, les fonds qu'elle gère n'investissent directement, à date, dans aucune entité russe, biélorusse ou ukrainienne. Des analyses demeurent cependant en cours pour évaluer l'impact indirect de ces événements sur les différents portefeuilles des fonds qu'elle gère. A date les premières analyses menées ne font pas ressortir d'enjeux critiques susceptibles de revoir les valorisations arrêtées par Bpifrance Investissement au 31 décembre 2021 sur base des politiques et procédures de valorisation qu'elle applique.

En outre, Bpifrance Investissement conseille Bpifrance Participations dans le cadre d'un partenariat mis en place avec une contrepartie qui fait l'objet de mesures de sanctions économiques européennes et américaines prises ces derniers jours. Ce partenariat avait donné lieu, avant ces mesures, à investissement dans trois entités russes, non visées à date par les sanctions économiques françaises. Des travaux sont en cours pour veiller à sortir dans les meilleurs délais de ce partenariat et/ou des actifs russes, dans le respect des réglementations sanctions économiques applicables.

Le groupe Bpifrance suit de près l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques à l'encontre notamment de la Russie et la Biélorussie. Le groupe Bpifrance continuera à analyser en temps réel l'impact global de l'évolution de cette crise et à prendre l'ensemble des mesures qui s'avèreraient nécessaires afin de se conformer à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux sanctions économiques applicables.

3.2.2. Les missions et les métiers

3.2.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée le 25 juin 2013 par le Conseil d'administration de la holding du groupe Bpifrance. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble des métiers de l'Investissement exercés par Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés.

De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du Capital-risque, du Capital-développement et du Capital-transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, Capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;
- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc...
- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou new money) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du Capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :
 - La transmission générationnelle d'une PME ;
 - La sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
 - Le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.
- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :
 - Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
 - Les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
 - Les banques et compagnies d'assurance ;
 - Les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;



- Les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du Capital-retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :
 - Ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
 - Les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non-réalisation de l'opération d'investissement ;
 - La restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en Capital-retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

Exception relative aux Fintechs

- Si les investissements au capital des banques et compagnies d'assurance ne sont pas autorisés dans le cas général, Bpifrance Investissement pourra cependant investir dans les Fintechs disposant d'agrément bancaires ou d'assurance. Est désignée comme Fintech, toute entreprise réunissant toutes les conditions suivantes :
 - Start-up ou PME en forte croissance ;
 - Possédant ou en voie de développer une technologie ou un Business Model innovants, lui permettant de se différencier des acteurs traditionnels dont le business model repose largement sur l'utilisation intensive de leur bilan ;
 - Proposant des produits ou services financiers, et/ou des produits ou services à destination du secteur financier.

Les investissements dans ces Fintechs poursuivront l'objectif de prendre des participations dans des entreprises d'intérêt technologique ou stratégique pour les métiers de Bpifrance, dans une logique de Corporate Venture, et / ou de concourir à l'émergence de champions européens. Les prises de participation devront systématiquement être minoritaires et réalisées aux côtés d'un acteur régulé ou financier, Bpifrance Investissement ne devant être ou devenir premier actionnaire parmi la catégorie englobant à la fois les investisseurs régulés et financiers, ni actionnaire de référence dans de telles sociétés.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

3.2.2.2. Organisation des métiers de l'Investissement

Les activités d'investissement de Bpifrance sont structurées autour de quatre métiers :

- **Le métier du Capital-développement** investit directement en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance. Implantée sur l'ensemble du territoire avec 53 bureaux régionaux, les 160 investisseurs professionnels de cette direction assurent un rôle d'investisseur minoritaire actif recherchant une performance durable et responsable sur le long terme pour leurs participations.

Cette direction inclut les activités de :

- **Large Cap et Partenariats Fonds Souverains**, afin d'accompagner le développement des ETI et grandes entreprises françaises et s'allier aux investisseurs de long terme et fonds souverains (17,2 Md€ sous gestion) ;
- **Mid Cap**, afin d'accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel (1,7 Md€ sous gestion) ;
- **Small Cap**, afin de faire grandir les PME et ETI de nos territoires (1,7 Md€ sous gestion) ;
- **Fonds Spécialisés (Tourisme, Filières, FAA, Lac I)**, afin d'adresser à travers la gestion pour compte de tiers des besoins spécifiques identifiés (4,8 Md€ sous gestion).

Au total, le portefeuille du Capital-développement est composé de plus de 660 participations pour un montant d'actifs sous gestion de 25,5 Md€.

- **Le métier du Fonds de fonds** assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT31 et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI II, FFFI III, FFI IV et FFI V).

Le métier du Fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'Innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'Innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), le Fonds French Touch (FFT, co-géré avec la Direction de l'Innovation) souscrits par l'Etat dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), le Fonds France Relance Etats-Régions (FFRER) souscrit par l'Etat dans le cadre du plan de relance Facilité pour le Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne, et du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales et le Fonds de Fonds Growth (FFG) souscrit par la CDC et des assureurs.

Une nouvelle activité à destination des particuliers a également été développée au travers du Fonds Bpifrance Entreprises 1 constitué en 2020. La commercialisation du Fonds s'est achevée en 2021.

- **Le métier du Capital-innovation** investit en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissements dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds du Programme d'Investissements d'Avenir).

¹Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %



Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :

- Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations et le fonds Bpifrance Innovation I – Large Venture 2 dans tous les domaines de l'Innovation (principalement les sociétés en forte accélération dans les domaines du Numérique et des Sciences de la Vie) et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
- Le pôle **Digital Venture** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et le fonds Bpifrance Innovation I - Digital Venture Seed & Digital Venture AB dans des start-ups du numérique, à des stades d'amorçage et de séries A et B ;
- Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient dans les secteurs des Biotech et Medtech via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Innovation I - Medtech ;
- Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Patient Autonome ;
- Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation I - Impact ;
- Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via les fonds FTA et FTA2 en soutien aux accélérateurs et fonds d'investissements d'accélération ;
- Le pôle **Innovation Transverse Capital-risque** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, Fonds Innovation Défense et French Tech Seed ;
- Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds suivants : Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Patrimoine et Création 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I et Tech&Touch.
- Le pôle des **Investissements dans les projets industriels**, qui gère le fonds SPI, a été intégré à la Direction de l'Innovation en 2021 (auparavant dans la Direction Capital Développement), afin de créer un continuum complet permettant d'accompagner en fonds propres les start-ups deeptech jusqu'à l'industrialisation.

Les équipes Accompagnement du Capital-innovation sont regroupées au sein de **Bpifrance Le Hub** et interviennent principalement auprès des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

Enfin, Bpifrance a été impliqué dans le déploiement du nouveau **Fonds French Tech Souveraineté**.

- **Accompagnement** : l'offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant une offre complète (conseil, formation, mise en réseau), articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Le Hub, Bpifrance Excellence et la Direction de l'Innovation, en lien fonctionnel avec cette direction.

Parallèlement, la dynamique de décentralisation se poursuit avec le déploiement de 14 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d'entreprises accélérées et la pleine appropriation du métier de l'Accompagnement par le réseau.

Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

- 1) Développement : Développe les produits d'Accompagnement, améliore la gamme existante, négocie et conventionne avec les partenaires (Etat, CDC, Régions, organisations professionnelles, etc)
- 2) Marketing et Soutien Commercial : Diffuse l'information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux, forme les prescripteurs et anime la commercialisation
- 3) Opérations : Organise l'exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes Conseil et Accélérateurs, gère le vivier de consultants externes
- 4) Programmes / Cursus Université des dirigeants : Définit, contractualise le contenu des formations présentielle et digitales, dans et en dehors des Accélérateurs

- 5) Pilotage et Gestion : gère la relation contractuelle avec les entreprises et les partenaires (contrats, factures, subventions), anime la collecte des données et produit les indicateurs

3.2.3. L'activité de Bpifrance Investissement en 2021

L'activité de Bpifrance Investissement est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité de Bpifrance Investissement en 2021 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2021 et de leur évolution au cours de cet exercice.

I. Analyse synthétique – Principales grandeurs

a) Métier Capital-développement

2,2 Md€ dans plus de 180 sociétés ont été investis en 2021 par les équipes de la Direction du Capital-développement (contre 1,8 Md€ en 2020).

- L'activité du pôle Large Cap a atteint 1,59 Md€ en 2021. Ce niveau record a notamment été permis par un niveau exceptionnellement élevé d'investissements dans les ETI (plus de 500M€) et la poursuite du déploiement du fonds Lac I (notamment avec un investissement dans Exclusive Network de 139 M€, et l'aboutissement des investissements dans Essilor Luxottica et Arkema), ainsi qu'une activité soutenue sur les ETI (573 M€) ;
- Côté Fonds Spécialisés, le FAA a notamment réinvesti 6 M€ dans le groupe Trèves et le FFA 2 a réalisé un second dossier dans le cadre du plan de relance du secteur automobile pour 12 M€ dans WYZ ;
- L'activité Partenariats Fonds Souverains (partenariat franco-émirati et franco-qatari) s'est élevée à 59 M€ d'investissements et réinvestissements, notamment dans Adista et Cogepart ;
- L'activité des fonds Mid Cap et FBI reste bien orientée avec une réalisation de 219 M€, dont 193M€ investis dans 24 nouvelles opérations. 110 M€ ont été déployés en dette privée et mezzanine (par exemple, BCF Life Sciences, Rafaut et MVG), 6 M€ en obligations relance et 103 M€ en *equity* (dont Herbarom, BTP Consultants, Labelys ou Lacroix/Firstronic aux Etats-Unis) ;
- L'activité Small Cap généraliste a investi 158 M€ (+ 60 %) dans 77 entreprises dont 65 nouveaux investissements pour 138 M€ (dont Grain de Sail, Blondel, Titok, Plissonneau, Vertiv, Hussor, The Reefer Group, et Ragni) et avec les premiers investissements du Fonds de Renforcement des PME (Oléron Pharma, Duffau...) et en Obligations Relance (Ouvéo) ;
- Les fonds Tourisme ont été particulièrement actifs avec 99 M€ investis (20 nouvelles opérations et 13 réinvestissements dont un de 19.6 M€ dans AVANTAGE, holding animatrice de la société Voyageurs du Monde) ;
- Enfin, les fonds Filières ont déployé 31 M€ dans 12 opérations dans les secteurs verts (énergies renouvelables, offreurs de solution pour la transition énergétique et environnementale et industries du bois, avec par exemple Solstyce, Sun'R et Lacroix Emballages).

En 2021, les équipes de la Direction du Capital-développement ont continué à être fortement mobilisées afin d'accompagner les entreprises dans un contexte incertain de reprise suite à la crise de la Covid-19. Les plans lancés en 2020 ont été poursuivis.

Au terme d'un appel d'offre piloté par France Assureurs (ex FFA) et la Caisse des Dépôts, les équipes Small et Mid Cap de Bpifrance se sont vu confier un mandat de gestion pour une enveloppe de 222 M€ d'Obligations Relance, garanties partiellement par l'Etat. Ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance est destiné à soutenir le développement et la transformation des entreprises françaises et les aider à se relancer en sortie de crise sanitaire.



La dynamique de rotation des portefeuilles s'est maintenue au niveau de 2020 avec des cessions totales qui s'élevaient à 0,9 Md€ et un niveau de multiple moyen supérieur à 1,7x² l'investissement initial.

- L'activité de l'équipe Large Cap et Partenariats Fonds Souverains a été marquée par des cessions totales ou partielles dans l'éducation aux multiples élevés (AD Education, Grandir notamment), dans la santé (Bastide, DomusVi) et des cessions partielles de grandes entreprises cotées ou non (CMA CGM) ;
- Pour Mid Cap, 91 M€ ont été générés à travers 6 cessions totales (notamment Novarc et Sogetrel) et 9 cessions partielles (dont Artefact) ;
- L'activité Small Cap généraliste a cédé 104 participations pour un montant total de près de 200 M€ (incluant Baobag, Klub France, Active Assurance, Viseo, Pommier Développement, Eductive ou Ziemex) ;
- Coté Fonds Spécialisés, on peut noter les cessions de Millet et de PGS dans le bois et Sandaya dans le tourisme.

b) Métier Fonds de fonds

Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans plus de 500 fonds privés nationaux ou régionaux et 28 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée.

Bpifrance accompagne les gérants de fonds innovation et Capital-développement répondant aux attentes des investisseurs privés en souscrivant le plus souvent lors d'un premier *closing* de taille significative. Ainsi, il s'agit de contribuer progressivement à la consolidation du marché en sélectionnant les équipes performantes, et d'encourager l'augmentation des fonds sous gestion. De façon limitée, Bpifrance accompagne également quelques nouvelles équipes dans la mesure où elles présentent une stratégie d'investissement fortement différenciante, un *track record* démontré et une capacité à lever un fonds d'une taille substantielle.

Après des exercices en croissance de 2013 à 2020, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2021 avec un niveau record de souscriptions, soit 1 539 M€, dans 76 véhicules différents.

Les souscriptions réalisées pour le compte des fonds propres de Bpifrance ont représenté près de 62 % des souscriptions de l'année, à près de 950 M€³, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 38 %, à près de 589 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte du Programme d'investissements d'avenir.

Les souscriptions réalisées en 2021 se répartissent pour deux tiers entre Capital-risque et Capital-croissance, d'une part, et un tiers Capital-développement.

Bpifrance a par exemple souscrit dans :

- **Eiffel Essentiel**, fonds de capital croissance d'une taille cible de 400 M€. Le Fonds a vocation à financer les besoins en fonds propres de sociétés en forte croissance en mesure de s'imposer comme des leaders européens du secteur de la transition énergétique. Le fonds est géré par Eiffel Capital.

² Multiple calculé sans les opérations de cessions partielles opérées sur deux participations cotées très dépréciées)

³ à la quote part détenue par Bpifrance

- **Lauxera Growth I**, est un fonds d'innovation dédié aux investissements dans le domaine de la santé au stade du Capital-croissance, géré par une nouvelle équipe Lauxera Capital Partners. Le fonds est doté de 260 M€, il cible en priorité des sociétés Medtech, ayant obtenu les principales approbations réglementaires (EMA, FDA), permettant la commercialisation de leurs produits et ayant un début de traction commerciale mais disposant d'une expérience commerciale limitée ou naissante.
- **Cathay Small Cap VI**, fonds de Capital-développement et transmission d'une taille cible de 350 M €. Le fonds accompagne la croissance des PME, en particulier à l'international, et dans leur transformation en ETI. Le fonds généraliste investit notamment dans 3 grandes thématiques : les opérations de transformations (logiciels, logistique...), les biens de consommations, et la santé. Le fonds est géré par Cathay Capital Private Equity.
- **Edelweiss Transition et Impact I**, fonds de Capital-développement et transmission, d'une taille cible de 60 M€. Il vise des PME (5 M€ à 20 M€ de CA) françaises, rentables et en forte croissance (>10 %). Le fonds est présent sur le segment du Very Small Cap (tickets entre 1 M€ et 6 M€), sur des opérations minoritaires ou majoritaires. La société de gestion, Capital - croissance, a mis en place un dispositif d'accompagnement des participations ainsi qu'une démarche d'Impact.
- **Epopée Transitions 1**, fonds interrégional de Capital-développement et transmission d'une taille cible de 120 M€. Le fonds est destiné à financer les PME et ETI du Grand Ouest dans leurs projets de croissance (organique ou externe) et dans une moindre mesure dans des opérations de transmission. Le fonds vise des entreprises de tous secteurs, rentables, réalisant typiquement de 3 à 50M€ de CA, avec des tickets compris entre 2 et 10 M€. Le fonds est géré par une nouvelle équipe indépendante créée en 2020, Epopée Gestion.
- **Irdi Impulsion**, fonds de rebond d'une taille cible de 60 M€ dédié aux régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Le fonds généraliste cible des PME dont le CA est supérieur à 5 M€, historiquement performantes mais fragilisées suite à la crise sanitaire ou suite à un accident de parcours. Le fonds est géré par Irdi Capital-investissement.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 146 M€ ont été souscrits dans 12 nouveaux fonds.

L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre depuis 5 ans.

En Afrique les souscriptions en fonds de fonds ont représenté près de 11 M€.

c) Métier Capital-innovation

Le métier Innovation de Bpifrance Investissement est composé d'investisseurs avisés et patients qui accompagnent dans la durée les entreprises pour répondre aux besoins non satisfaits par le marché. Bpifrance co-investit avec les acteurs de la place en sélectionnant et en accompagnant les entreprises les plus porteuses de croissance et en favorisant les consolidations.

En 2021, dans un contexte de marché extrêmement dynamique (les levées de fonds de start-ups françaises ayant plus que doublé, de 5,4 en 2020 à 11,6Md€ en 2021, notamment tiré par les plus gros tours de table et la multiplication des licornes), le métier Innovation affiche une croissance de +15% de ses investissements, pour un total de 657 M€ investis dans 140 sociétés dont 650 nouvelles participations. Par ailleurs, le métier innovation a procédé à 42 cessions pour un montant total de 388 M€, en nette augmentation par rapport à 2020.

A fin 2021 le portefeuille sous gestion du métier Innovation compte 315 participations acquises pour un montant de 2.3 Md€.



Large Venture :

Le pôle Large Venture a investi en 2021 312,5 M€, en croissance de +35 % vs 2020 : 13 nouveaux investissements (Alma, Cubyn, Sightcall, Shift Technology, Vituro Technologies, Treefrog Therapeutics, OpenClassrooms, Botify, Afyren, Loft Orbital, etc.) pour un total de 124 M€ et 20 réinvestissements pour un total de 188 M€ ont été réalisés. Par ailleurs, le pôle a réalisé 51 M€ de cessions.

Digital Venture :

Le pôle Digital Venture a investi en 2021 50 M€, en croissance de +35% vs 2020 : 18 nouveaux investissements (dans Singulart, WeMaintain, Ubble, IPaidThat, AI Verse ou C12 Quantum Electronics etc...) pour un total de 27 M€, et 13 réinvestissements pour un total de 23 M€ ont été réalisés. Le pôle a réalisé 56 M€ de cessions, avec notamment les cessions de Talentsoft, Data-Impact et Neotys.

Patient Autonome :

En 2021, le pôle Patient Autonome a réalisé 3 investissements pour un total de 1,4 M€ dont un nouvel investissement (Naox Technologies).

Sciences de la Vie :

Le pôle Sciences de la Vie a investi en 2021 39,5 M€, stable vs 2020 : 3 nouveaux investissements (Argobio, Step Pharma, Egle Therapeutics, ...) par les fonds Innobio 2 et Bpifrance Innovation I – Medtech pour un total de 7 M€, et 12 réinvestissements pour un total de 33 M€ ont été réalisés. Le pôle a réalisé 12 M€ de cessions.

Ecotechnologies :

Le pôle Ecotechnologies a investi en 2021 25 M€ : 3 nouveaux investissements (Ayro, Tallano Technologies, Meioenix) pour un total de 9 M€, et 10 réinvestissements pour un total de 7 M€ ont été réalisés.

French Tech Accélération

Le pôle French Tech Accélération a investi 6 M€ en 2021.

Innovation Transverse Capital-risque :

Le pôle Innovation Transverse Capital-risque a investi en 2021 63 M€, dont 12 M€ via l'outil contracyclique French Tech Bridge, lancé en 2020.

Le pôle a réalisé 17 nouveaux investissements, dont 8 via French Tech Bridge, 1 via le fond Definvest (Pherecydes Pharma), 2 via le Fonds Innovation Défense (Pasqal, Quandela), 3 via le fonds PSIM (Adionics, Ecotech Ceram, Depixus) et 3 via le French Tech Seed (Mexbrain, Mon Petit Placement, Elicit Plant). Par ailleurs, elle a réalisé 9 réinvestissements pour 25 M€. Le pôle a réalisé 58 M€ de cessions en 2021.

Industries Culturelles et Créatives :

Via son action dédiée aux **Industries Culturelles et Créatives**, Bpifrance intervient de manière volontariste en faveur de ces secteurs en mutation, clés pour la croissance, l'emploi et le rayonnement international de la France. Le pôle Industries Culturelles et Créatives a investi en 2021 13,4 M€ dans 12 sociétés : 9 nouveaux investissements (Officine Générale, Les Mini Mondes, Fleurs d'Ici, Satisfy, Tekyn, Arianee, Askmona, Paradiso Media, Groover) et 3 réinvestissements dans les sociétés du portefeuille (FLCP & Associés, Brut, et Buffet Crampon). Le pôle a réalisé 15 M€ de cessions.

Investissement dans les projets industriels :

En 2021, le fonds SPI dédié au financement de projets industriels à haute teneur technologique, a réalisé 7 opérations pour 141 M€ dont près de 100 M€ dans de nouveaux projets, tels Metabolic Explorer, Agronutris, Primo 1D.

Le fonds a par ailleurs réalisé ses premières sorties d'envergure réalisées qui s'établissent au total à 189 M€ pour 4 opérations dont deux cessions totales pour 49 M€ (Carbiolice et Metex Noovista) et deux sorties partielles pour 139 M€ (Yposkesi et Forsee Power).

Accompagnement - Bpifrance le Hub

Bpifrance Le Hub a accompagné 55 start-ups du portefeuille de Bpifrance en 2021, a organisé pour elles 300 sessions experts, et a réalisé 20 recrutements stratégiques.

D'autre part, Bpifrance a été impliqué en 2021 dans 1 investissement de 5 M€ pour le fonds French Tech Souveraineté.

c) Métier Accompagnement

Au soutien des entreprises françaises après une année 2020 perturbée, et toujours en s'appuyant sur ses trois piliers d'intervention (conseil, formation et mise en réseau), l'activité de l'Accompagnement a connu une forte croissance en 2021 :

- Avec 37 nouveaux Accélérateurs lancés, ce sont 911 entreprises qui ont rejoint l'un des programmes d'accompagnement Bpifrance en 2021 (+ 108 % par rapport à 2020). Cette augmentation des volumes s'est accompagnée d'un maintien de la satisfaction des entreprises à un niveau élevé, avec une note moyenne de 8,4/10 sur les parcours clôturés, ce qui témoigne de la qualité de l'accompagnement proposé dans un contexte délicat ;
- Les missions de conseil ponctuelles ont également connu une très forte hausse, avec 1 292 missions réalisées en 2021 (hors missions Innovation – 2 183 en intégrant ces dernières), contre 453 en 2020. Cette dynamique a notamment été tirée par le succès des Diag Eco-Flux, réalisés en partenariat avec l'ADEME : 660 ont été signés sur l'année, contre un objectif initial de 300.
De même que pour les Accélérateurs, le taux de satisfaction a été maintenu à un niveau très élevé sur l'activité conseil (entre 95 et 98 %), dans un contexte de forte augmentation du volume et d'enrichissement de la gamme ;
- Concernant l'activité de formation, après une année 2020 marquée par un pic de connexions dans un contexte de confinement, les formations en e-learning sont restées à un niveau élevé en 2021 (+ 16 % de nouvelles inscriptions par rapport à 2020). Bpifrance Université a continué à enrichir son catalogue de formations, avec aujourd'hui 420 contenus librement accessibles en ligne ;
Par ailleurs, 2021 a vu le lancement du programme France Num en partenariat avec la DGE, qui vise à accompagner les TPE dans leur transformation numérique à travers une offre de formation – action dédiée ;
- L'Accompagnement a également poursuivi son activité de mise en réseau, avec par exemple 865 mises en relation réalisées au sein de la communauté des entrepreneurs de croissance, Bpifrance Excellence (+ 86 % vs. 2020). Le Hub a quant à lui multiplié les mises en contact entre grands groupes et start-ups (300 vs. 120 en 2020), et accompagné une vingtaine d'entre elles dans leurs recrutements stratégiques.

La croissance de l'activité a notamment été portée par deux thématiques clés en 2021 :

- **La réindustrialisation et la transformation de l'industrie française**, avec plusieurs centaines de missions de conseil « Rebond » pour accompagner les entreprises dans la relance, 7 nouveaux Accélérateurs dédiés aux filières industrielles, le renforcement des parcours conseil et e-learning consacrés à l'industrie du futur, le lancement de la plateforme Tech in Fab, visant à favoriser le rapprochement entre start-ups et entreprises industrielles, etc. ;
- **La transition énergétique et environnementale (TEE)**, avec près de 100 PME embarquées dans des Accélérateurs sectoriels dédiés à ces enjeux et le lancement du 1^{er} Accélérateur Décarbonation en partenariat avec l'ADEME, plusieurs milliers d'apprenants actifs sur le parcours de formation en ligne TEE, le lancement du VTE Vert visant à faciliter le recrutement de collaborateurs sur ces sujets, etc.

II. Analyse détaillée

i) Actifs sous gestion

Le tableau ci-dessous présente les actifs gérés par métier au 31 décembre 2021. Pour les fonds gérés, il s'agit de la taille du fonds, éventuellement « détournée » de la taille des fonds détenus par ce fonds et gérés par Bpifrance Investissement. Par exemple, la taille du FAA est diminuée de sa participation dans le FAA rang 2. Pour les participations directement détenues par Bpifrance Participations, il s'agit de la valeur brute des participations encore en portefeuille.

Actifs gérés (en M€)	A fin décembre 2021					A fin décembre 2020					
	Total	CAPITAL DEVELOPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Total	CAPITAL DEVELOPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement
		Mid & Large Cap	Small Cap				Mid & Large Cap	Small Cap			
FPMEI	901			901		901			901		
FPFR 2000	95			95		95			95		
FFT3	150			150		150			150		
FCIR	70			70		70			70		
FFI A	330			330		330			330		
FFI B	224			224		224			224		
FFI II	632			632		632			632		
FFI3+	121			121		121			121		
FFI III	1 450			1 450		1 450			1 450		
FFI 4	2 320			2 320		2 320			2 320		
French Tech Accélération	200			120	80	200			120	80	
French Tech Accélération 2	50			50	25	50			50		
FPFR	91			91		91			91		
FNA	580			580		580			580		
FFR	81			81		31			31		
FABS	200			60	140	200	40		60	100	
FFOP	50			50		50			50		
FF Edtech	10			10		10			10		
FFMC2	650			650		650			650		
MC3	600			600		500			500		
FNA 2	350			350		350			350		
Fonds de fonds privés	249			249		250			250		
FF Digital	139			139		139			139		
FFI V	2 500			2 500		2 500			2 500		
FFRER	250			250							
Aerros Finance 1	6			6		6			6		
Aerros Finance 2	30			30		30			30		
Aerros Finance 3	75			75		75			75		
Aerros Africa	55			55							
Fonds internationaux affiliés	48			48		48			48		
Sicav	12			12		79			79		
FEI	201			201		121			121		
Tech&Touch	125			25	100	125			25	100	
FF Growth	405			405		269			269		
Autres Fonds de Fonds (BE1 / BH1 / BE2 / BH2)	434			434		328			328		
FONDS STRATEGIQUE BOIS	20		20			20		20			
PATRIMOINE ET CREATION 2	45			45		45			45		
FSFE	20			20		20			20		
BOIS 2	24		24			24		24			
Mode et Finance 2	18			18		18			18		
CROISSANCE RAIL	40		40			40		40			
FDEN	30		30			133		133			
Definvest	50		25	25		50		25	25		
FIR 1	380		380			380		380			
FIR 2	100		100			100		100			
AEM	60		60			60		60			
FIR 3	40		40			40		40			
FIR 4	150		150			150		150			
AED C4	140		140			140		140			
AEI	1		1			1		1			
AT	2		2			2		2			
FIT	100		100			100		100			
FRPME	94		94			94		94			
FAST*											
FTI 2	187		187			140		140			
FBEF	79		79			66		66			
Bpifrance Capital I	1 170	261	755	25	154	1 170	261	755	25	154	
Bpifrance Mezzanine I	270	189	76	6	6	270	189	76	6	6	
FBI	8		8			99					99
Fonds OR France	200		100	100							
Fonds OR France - Bpifrance Investissement	22		11	11							
FCPR bioam	44			44		44			44		
Bioam 1 Bis Compartiment 1	7			7		7			7		
Bioam 1 Bis Compartiment 2	5			5		5			5		
Innobio	173			173		173			173		
Innobio 2	141			141		141			141		
Fonds Ecotechnologies	225			225		225			225		
Ambition Numérique	300			300		300			300		
Maladies rares	50			50		50			50		
PSIM	270			270		150			150		
Large Venture	1 000			1 000		1 000			1 000		
Direct Innovation	25			25		25			25		
Ville de demain	50			50		50			50		
Ambition Amortage Angels	50			50		50			50		
French Tech Seed	150			150		135			135		
Bpifrance Innovation I	547			547		610			610		
Bpifrance Innovation I - Large Venture 2	750			750		750			750		
Fonds Patient Autonome	96			96							
Fonds Innovation Défense	100			100							
French Tech Souveraineté	150			150							
Participations directes GE	10 971		10 971			10 540		10 540			
Participations directes ETI	1 143		1 143			812		812			
Poche fonds GE	899		899			731		731			
ETI 2020	3 000		3 000			3 000		3 000			
ETI 22	540		540								
FAA	500		500			575		575			
FAA 2	330		264	66							
FAA rang 2	50		50			50		50			
FIC 1	180		180			180		180			
FIC 2	180		180			180		180			
FIC 3	146		146			146		146			
FIC 4	130		130			130		130			
FIC 5	195		195			195		195			
FIC Dette Privée	140		140			140		140			
Bpifrance Dette Privée II	200		200			200		200			
Partenariats Franco / Qatar	300		300			300		300			
Partenariats Franco / Emirats	337		337			337		337			
Partenariats Franco / Russie	150		150			150		150			
Partenariats Franco / Arabie - Saoudite	126		50	76		126		50	76		
Partenariats Franco / Coréen	15		15			15		15			
Autres partenariats	11		11								
SPI	700			700		700		700			
BEI SPI	33			33		33		33			
Lact1	3 269		3 269			3 261		3 261			
Total	44 412	23 038	2 413	13 479	5 481	41 634	22 815	2 345	12 879	4 285	99

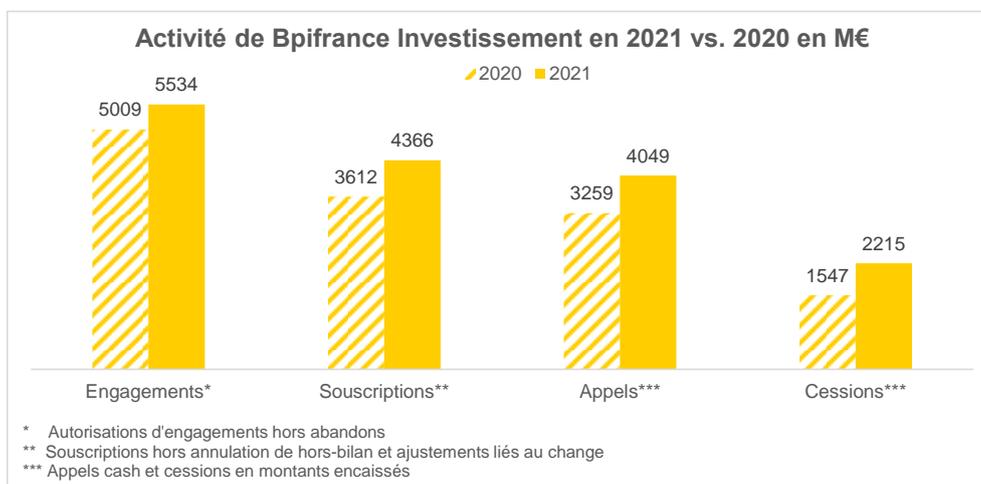
* L'activité du fonds FAST est opérée par Bpifrance

NB : L'écart par rapport à 2020 correspond au mandat Aerofund III géré pour le compte de l'APE.

Les actifs sous gestion ont augmenté entre 2020 et 2021 de 1,1 Md€ dont :

- **Métier Fonds de fonds** : Levée du fonds automobile FAA 2 pour 330 M€ dont 66 M€ alloués au Fonds de fonds et du fonds Averroès Africa pour 55 M€ souscrits respectivement à hauteur de 23 % et 73 % par Bpifrance Participations. Augmentation de la taille du Fonds de fonds Growth (géré pour compte de tiers) de 136 M€. Levée de trois nouveaux fonds gérés pour comptes de tiers, FFREER pour 250 M€ et des deux fonds Bpifrance Hexagone II et Bpifrance Entreprises 2 pour 106 M€. Levée du fonds French Tech Accélération 2 pour 50 M€ (dont 25 M€ sont alloués au métier fonds de fonds), augmentation de la taille de MC3 pour 100 M€ et du FFR pour 50 M€ concernant les fonds gérés pour le compte du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir). Souscription complémentaire de 80 M€ dans le FEI et cession d'une partie de notre portefeuille de SICAV pour un prix de revient de 66 M€ ;
- **Métier Capital-développement** : la variation du portefeuille direct de GE et d'ETI est liée aux flux de cessions et d'investissements. Levée du fonds automobile FAA 2 pour 330 M€ dont 264 M€ alloués au Capital-développement concomitante à la réduction de la taille du fonds FAA pour -75 M€. Levée et prise en gestion du fonds ETI 22 pour 540 M€ constitué d'une partie du portefeuille d'ETI 2020 et du fonds Obligations Relance France pour 200 M€ géré pour compte de tiers ainsi que du fonds jumeau Obligations Relance France – Bpifrance Investissement détenu à 100 % par Bpifrance pour 22 M€. Augmentation de la taille des fonds FIT 2 pour 47 M€ et FBEM pour 13 M€. Au terme d'un appel d'offre piloté par France Assureurs (ex FFA) et la Caisse des Dépôts, les équipes Small et Mid Cap de Bpifrance se sont vu confier un mandat de gestion pour une enveloppe de 220 M€ d'Obligations Relance, garanties partiellement par l'État. Ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Relance est destiné à soutenir le développement et la transformation ;
- **Métier Capital-innovation** : levée et prise en gestion du fonds Patient Autonome d'une taille de 96 M€, souscrit à 65 % par Bpifrance Participations avec l'apport, dans ce nouveau fonds, de la souscription opérée dans le fonds Bpifrance Innovation I. Augmentation de la taille de PSIM de 120 M€ détenu en totalité par le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir). Nouveau mandat de gestion du fonds French Tech Souveraineté pour 150 M€ souscrit par le PIA. Levée et prise en gestion du Fonds Innovation Défense pour 100 M€ souscrit par le Ministère des Armées.

ii) Evolution du portefeuille sous gestion



Au cours de l'année 2021, Bpifrance Investissement a autorisé 5 534 M€ d'investissements répartis comme suit :

- 1 700 M€ pour les fonds de fonds (fonds partenaires et fonds Afrique & Méditerranée) ;
- 2 862 M€ pour le métier Capital-développement dont 2 504 M€ pour les fonds Mid & Large Cap et 359 M€ pour les fonds Small Cap ;
- 971 M€ pour le métier Capital-innovation (y compris 175 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;

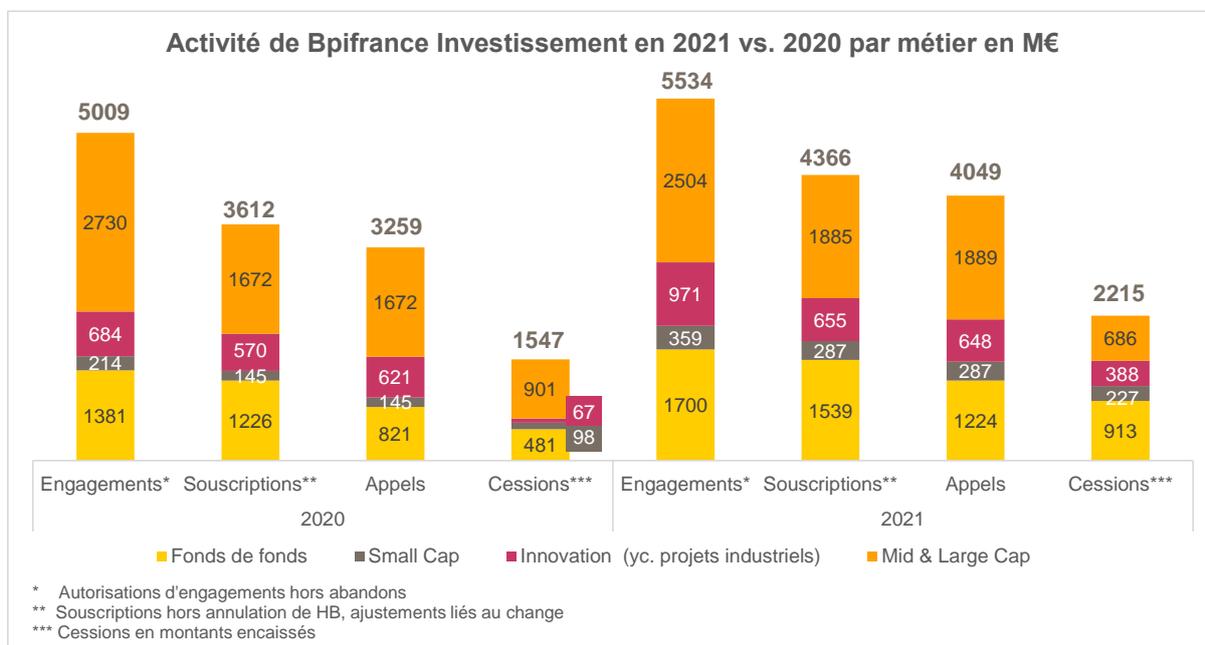


Les souscriptions, au titre de l'année 2021, s'établissent à 4 366 M€ et se détaillent comme suit :

- 1 539 M€ pour les fonds de fonds (hors annulations d'engagements pris) ;
- 2 172 M€ de souscriptions pour le métier Capital-développement dont 1 885 M€ pour l'activité Mid & Large Cap et 287 M€ pour l'activité Small Cap ;
- 655 M€ ont été souscrits par les équipes de la Direction de l'Innovation (y compris 141 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels).

Au cours de l'année 2021, Bpifrance Investissement a réalisé des cessions pour 2 215 M€ encaissés qui se répartissent entre :

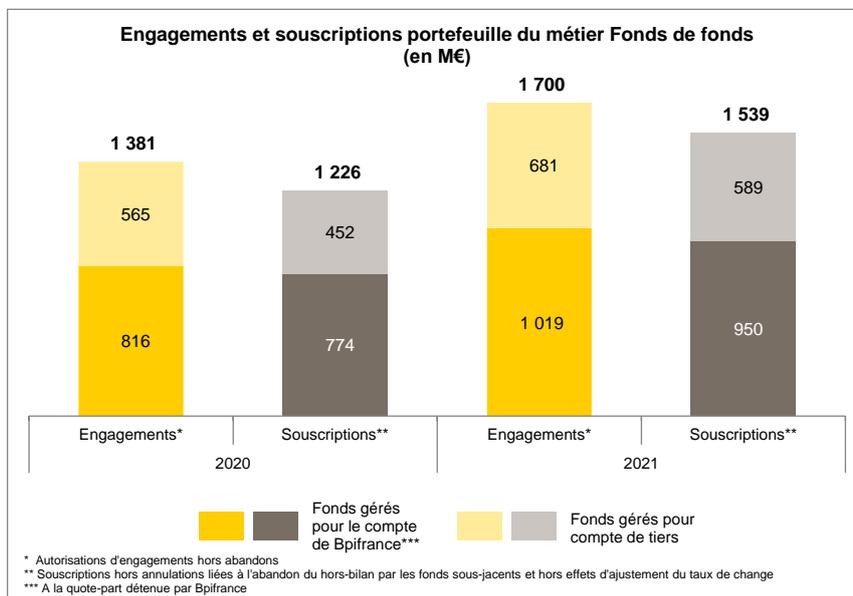
- 913 M€ de distributions encaissées par le métier Fonds de fonds dont près de 218 M€ de plus-values nettes ;
- 913 M€ réalisés par le métier Capital-développement, dont 686 M€ pour l'activité Mid & Large Cap dont -174 M€ de moins-values nettes et 227 M€ pour l'activité Small Cap dont 104 M€ de plus-values nettes ;
- 388 M€ encaissés par le métier Capital-innovation avec une plus-value nette de 180 M€ (y compris 189 M€ encaissés avec 95 M€ de plus-value sur le métier Fonds Propres Projets industriels).



iii) Evolution par métier

a) Métier Fonds de fonds

Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2021

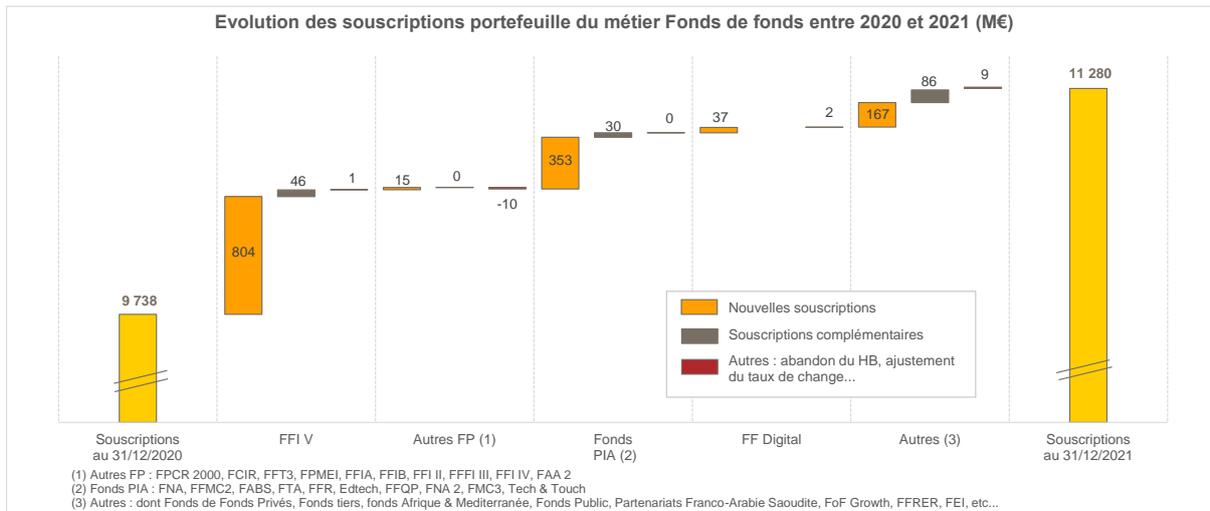


Au terme de l'année 2021, le montant des autorisations d'engagements, hors abandons, prises par le comité d'investissement de Bpifrance Participations s'élève à 1 700 M€. Ces autorisations d'engagements ont été prises pour le compte des fonds propres de Bpifrance pour 1 019 M€, le solde se répartissant principalement sur les fonds issus des programmes PIA (FMC3, FNA 2, FFQP, Tech & Touch ...) pour 394 M€, sur le FoF Growth pour 182 M€ et le FFREER pour 67 M€.

Ces autorisations se répartissent essentiellement comme suit :

- Amorçage, 113 M€ autorisés (dont 105 M€ via le FNA 2) contre 81 M€ en 2020 (dont 70 M€ via le FNA 2) ;
- Capital-risque, 263 M€ autorisés contre 329 M€ en 2020 ;
- Capital-développement, 676 M€ autorisés (dont 187 M€ dédiés au Capital-rebond / Retournement) contre 655 M€ autorisés (dont 13 M€ dédiés au Retournement) en 2020 ;
- Capital-croissance, 558 M€ autorisés (dont 188 M€ via le FFI V, 182 M€ via le FFG et 137 via le FMC3) contre 306 M€ (dont 90 M€ via le FMC3 et 85 M€ via le FFG) autorisés en 2020 ;
- Fonds de fonds Afrique et Méditerranée : 10 M€ autorisés contre 5 M€ en 2020 ;
- 80 M€ autorisés sur le FEI.

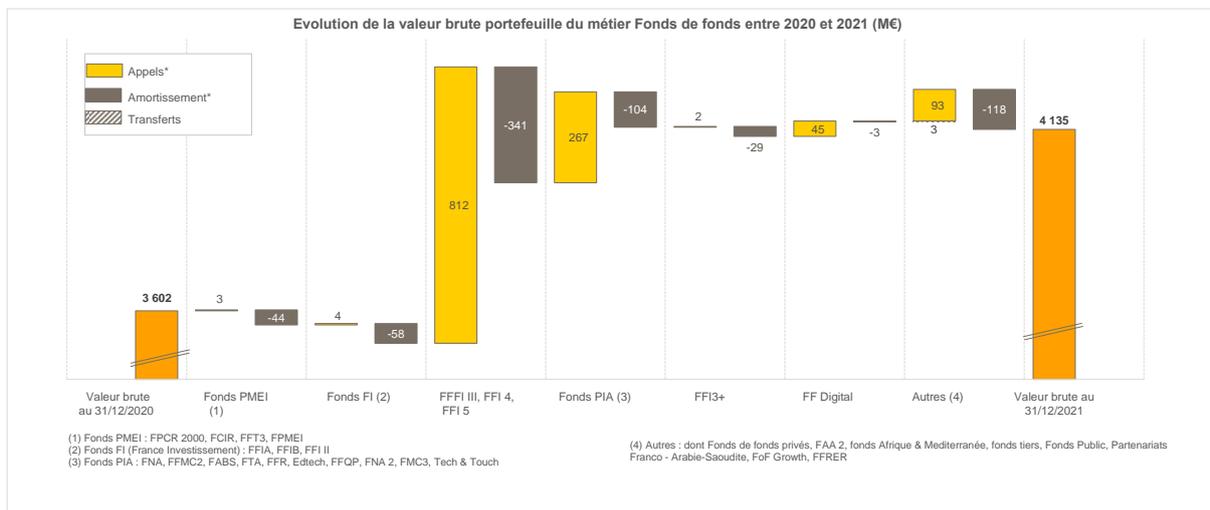
L'année 2021 est à nouveau marquée par des investissements conséquents en Capital-développement et en Capital-innovation portés par la levée de plusieurs fonds de tailles importantes du fait du cycle de levée des équipes de gestion.



Les nouvelles souscriptions de l'année 2021 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soit les fonds FFI V (804 M€), FMC3 (215 M€), FoF Growth (135 M€), FNA 2 (83 M€) et Fonds de fonds Digital (37 M€). Bpifrance Participations a également réalisé une souscription complémentaire de 80 M€ dans le FEI en 2021. Les souscriptions totales du métier Fonds de fonds en 2021 (y compris fonds internationaux et hors annulations de souscriptions suite à l'abandon d'hors-bilan) s'élèvent à 1 539 M€ contre 1 226 M€ en 2020.

Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31 décembre 2021

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple, les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.



* yc compris opérations non cash

Les appels du portefeuille réalisés en 2021 ressortent à 1 224 M€ (hors 2 M€ de non cash) et les distributions du portefeuille s'élèvent à 913 M€ (hors 1 M€ de non cash) pour un amortissement du portefeuille de 696 M€ (hors 1 M€ de non cash). La valeur brute du portefeuille du métier Fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 4,1 Md€ au 31 décembre 2021.

Les appels du portefeuille sont concentrés sur les fonds détenus FFI IV (381 M€), FFI V (370 M€) et FFI III (59 M€) ainsi que sur les fonds PIA (267 M€) dont FMC3 (90 M€), FMC2 (80 M€) et FNA (36 M€).

Le FEI a également appelé 28 M€ en 2021 en lien avec la souscription complémentaire de 80 M€ opérée en 2021. Concernant les autres fonds de fonds gérés, les appels se concentrent sur le Fonds de Fonds Digital (45 M€) et sur le Fonds de Fonds Growth (27 M€).

Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds FFFI III (240 M€), FFI IV (165 M€), FFI II (104 M€), FNA (66 M€) et FFMC2 (48 M€) qui représentent à eux cinq plus de 75 % des distributions totales sur l'année 2021.

Les fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement ont encaissé près de 218 M€ de plus-values nettes durant l'année 2021, dont 61 M€ pour le FFI II notamment les fonds SINO FRENCH SME FUND (25 M€), XANGE CAPITAL 2 (12 M€), 59 M€ pour le FFFI III notamment le fonds FCDE II (22 M€), 22 M€ pour le FNA et 20 M€ pour le FFI A.

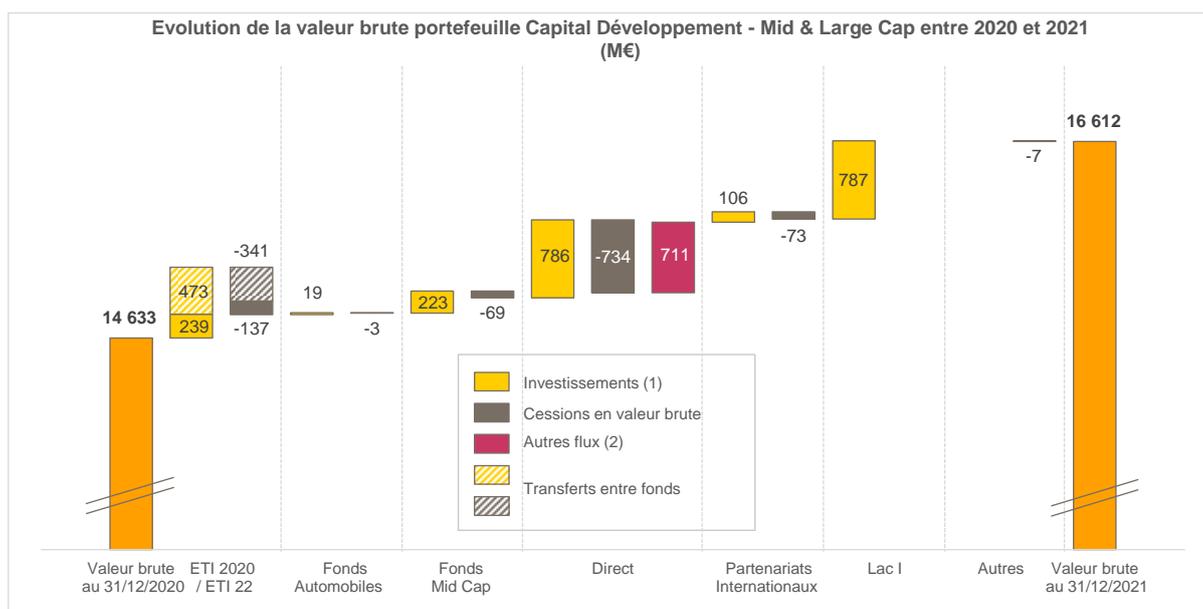
20 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2021 du portefeuille des fonds de fonds (liquidation des fonds matures), les opérations réalisées concernent :

- 10 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : REPENDRE ET DEVELOPPER (1,2x), SIPAREX DEVELOPPEMENT (1,3x), SIPAREX SPF II (1,2x), CAP DECISIF (1,7x), T-SOURCE (0,7x), EMERTEC 2 (0,6x), SI PARTICIPATIONS (1,1x), BAYTECH VENTURE CAPITAL II GMBH&Co (0,6x), WKB ALPHA (1,2x), RHONE-ALPES CREATION (1,2x) ;
- 2 fonds du portefeuille du fonds FCIR : SOCRI II (0,6x) et GALIA INVESTISSEMENTS 1 (1,4x)
- 1 fonds du portefeuille du Fonds Public : SEEFT VENTURES (1,6x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FPCR 2000 : TRUFFLE VENTURE FPCR (1,5x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI B : D&P ENTREPRENEURS (0,1x) ;
- 1 société du portefeuille du FFI II : IT-TRANSLATION (1,1x) ;
- 1 fonds de co-investissement direct passif du portefeuille du FFI IV : ACTOMEZZ BIOGROUP INVESTORS (1,3x) ;
- 3 SICAV détenues directement par Bpifrance Participations : INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE (1,3x), SCHNEIDER ENERGIE SICAV ENERGIE (1,1x) et SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE (1,1x).
-

b) Métier Capital Développement

• Mid & Large Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FAA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



(1) : dont 270 M€ d'investissements non cash essentiellement liés à la distribution de 156 M€ de dividendes Stellantis (issue de la fusion PSA/Fiat Chrysler Automobiles) en titres Faurecia et la distribution de 44 M€ de dividendes TechnipFMC en titres Technip Energies (issue de la séparation des activités d'ingénierie et de construction en une entité indépendante)

(2) : Autres flux : Autres impacts liés à la déconsolidation de PSA



Les investissements des fonds Mid & Large Cap s'inscrivent en hausse à 1 307 M€ (hors 6 M€ d'intérêts capitalisés et hors investissements non cash) en 2021 contre 1 105 M€ en 2020. Le fonds Lac1, levé en 2020, reste à un niveau d'activité stable avec 787 M€ investis dans 4 entreprises (dont 2 nouveaux investissements) contre 801 M€ dans 2 entreprises en 2020. Le niveau d'activité des autres pôles, qui avait connu une baisse en 2020 en raison du contexte de crise sanitaire, repart à la hausse : 219 M€ investis pour les fonds Mid Cap (contre 79 M€ investis en 2020), 222 M€ investis par le fonds ETI 2020 (contre 195 M€ en 2020), 60 M€ par le pôle Capital-développement International (contre 13 M€ en 2020) et 19 M€ investis par le pôle Automobile (contre 18 M€ en 2020).

Les investissements de « direct » s'établissent 582 M€ (auxquels s'ajoutent 203 M€ d'investissements non cash) en 2021, soit un niveau équivalent aux investissements de 2020 (567 M€). Ils se composent de 5 nouveaux investissements : Groupe Saint Bernard pour 146 M€, Groupe Cerba Healthcare pour 123 M€, Seqens pour 94 M€, Malteries Soufflet du groupe Invivo pour 78 M€ et Believe pour 25 M€, et de 5 réinvestissements, dont notamment 87 M€ dans Technip ENergies, issue de la séparation des activités d'ingénierie et de construction du groupe TechnipFMC dont Bpifrance Participations était préalablement actionnaire, en une entité indépendante. On notera également 203 M€ d'investissements non cash principalement composés de 156 M€ de dividendes Stellantis (issue de la fusion PSA/Fiat Chrysler Automobiles) en titres Faurecia et de la distribution de 44 M€ de dividendes TechnipFMC en titres Technip ENergies.

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap ressortent à 289 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 507 M€, en hausse significative par rapport à 2020 (91 M€ pour un montant encaissé de 261 M€) qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire. Le fonds ETI 2020 a réalisé 12 cessions (dont 7 totales et 5 partielles) pour 137 M€ en valeur brute et 259 M€ encaissés.

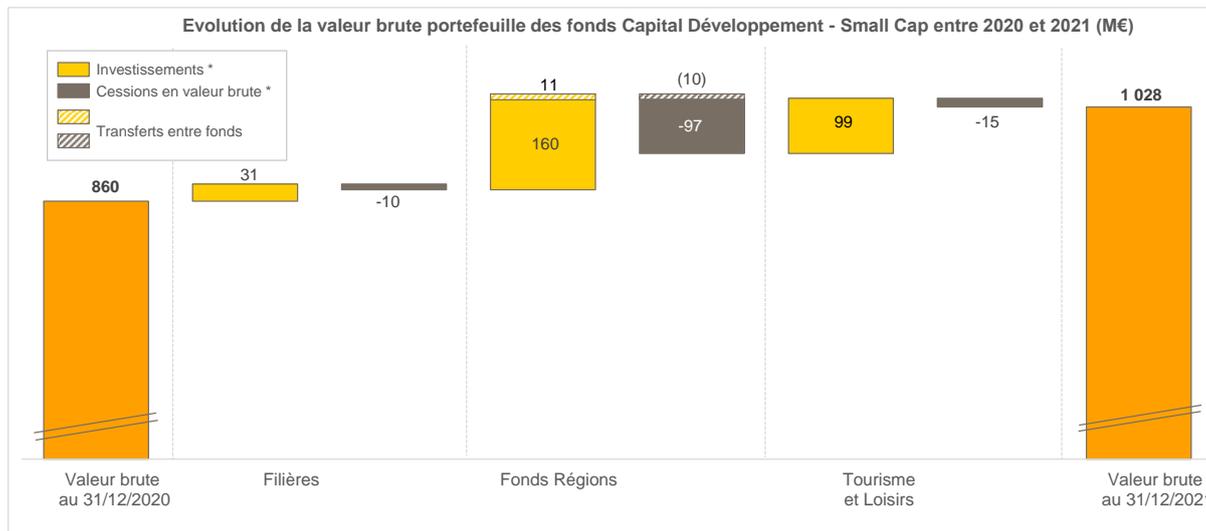
Les fonds Mid Cap ont réalisé 15 cessions dont 6 totales et 9 partielles pour une valeur brute globale de 69 M€ et 91 M€ encaissés. Les fonds de Capital-développement International ont réalisé 2 cessions sur l'année (1 totale et 1 partielle) pour 73 M€ en valeur brute et 145 M€ encaissés. Enfin, les fonds du pôle automobile ont réalisé une cession totale pour 3 M€ de valeur brute et 5 M€ encaissés.

Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2021 font ressortir un produit de cession total de 178 M€ qui se détaille de la façon suivante :

- 3 cessions partielles de Grandes Entreprises dont CMA CGM pour 117 M€, Vallourec pour 12 M€ et TechnipFMC pour 26 M€ ;
- 2 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 1 totale (Les Petits Chaperons Rouges pour 18 M€).

- **Small Cap**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital-développement gérés par Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou fonds de fonds PME. Seuls les fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, et le fonds OR France Généraliste levé en 2021 pour 100 M€ sont gérés en totalité pour compte de tiers.



*yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres...)

Les investissements réalisés en 2021 ressortent à 287 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash sur les fonds Régions et Tourisme et Loisirs et 11 M€ de transferts) dans 119 sociétés, un niveau d'activité en forte hausse par rapport à l'année 2020 (145 M€ investis dans 70 sociétés). Cette hausse s'explique par la reprise économique au lendemain de la crise sanitaire et le maintien des aides publiques qui offrent une meilleure visibilité de marché et une confiance accrue envers les nouveaux dossiers étudiés.

Les investissements des fonds Small Cap demeurent concentrés sur les fonds du pôle Régions, qui s'établissent à 158 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash et 11 M€ de transferts) dans 76 entreprises contre 92 M€ dans 46 entreprises en 2020. Ils se concentrent majoritairement sur les fonds Bpifrance Capital I (135 M€), FRPME (7 M€), Bpifrance Mezzanine I (3 M€) et sur les poches d'Obligations Relances prises en gestion en fin d'année 2021 (6 M€), tous en période d'investissement. Les autres fonds ont terminé leur période d'investissement et réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille pour un total de 7,5 M€ concentrés sur FIR 1.

La part du pôle Tourisme et Loisirs dans l'investissement total en Small Cap augmente en 2021 à 34 % contre 19 % en 2020. Les fonds du pôle ont réalisé 99 M€ d'investissements dans 31 entreprises contre 28 M€ d'investissements dans 16 entreprises en 2020.

La majeure partie de l'activité est concentrée sur le fonds FIT 2 (89 M€ investis dans 22 sociétés) lancé en 2020 dans le cadre du Plan Tourisme, dont 20 M€ dans Voyageurs du Monde, 10 M€ dans SCSP HOTELS ou encore 9 M€ dans EXPERIMENTAL GROUP.

Les équipes des fonds Filières ont investi 31 M€ en 2021 dans 12 sociétés contre 25 M€ en 2020 dans 8 sociétés. Comme en 2020, ces investissements sont concentrés sur la filière énergie et environnement (EE) via le fonds Bpifrance Capital I pour 18 M€ investis dans 7 entreprises en 2021 (23 M€ investis dans 6 entreprises en 2020) et sur la filière bois avec 11,5 M€ d'investissements dans 4 sociétés via le Fonds Bois et Eco-Matériaux (FBEM). La filière Défense continue ses investissements avec un ticket d'1 M€ via le fonds Definvest contre 0,5 M€ en 2020.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2021, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital-développement, ressortent à 123 M€ en valeur brute (hormis 10 M€ de transferts) pour un montant effectivement encaissé de 227 M€ (hormis 12 M€ de transferts), en hausse significative par rapport à une année 2020 impactée par la crise sanitaire (65 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 98 M€).



Les cessions sont principalement réalisées par les fonds du pôle Régions avec 97 M€ (hors 10M€ de transferts) de cessions en valeur brute pour 185 M€ encaissés (hors 12 M€ de transferts) contre 58 M€ de cessions en valeur brute pour 89 M€ encaissés en 2020. Ces cessions sont concentrées sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 61 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 133 M€ encaissés, soit un multiple de près de x2,2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisés des cessions significatives en 2021 sont FIR 4 avec 11 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 18 M€ encaissés, FIR 2 avec 11 M€ de cessions en valeur brute pour 16 M€ encaissés, AED C4, pour 3,8 M€ de cessions en valeur brute pour 3,5 M€ en valeur de cession et AEM et Bpifrance Capital I avec respectivement 3,7 M€ et 3,3 M€ en valeur brute pour 4,7 M€ et 5,5 M€ encaissés.

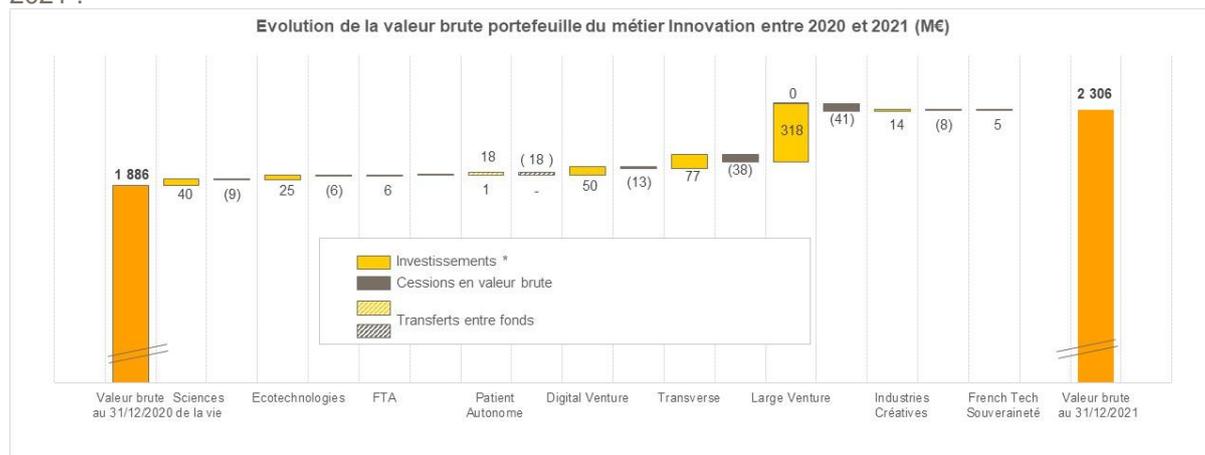
Le pôle Filières réalise un montant de cessions en hausse par rapport à 2020 avec 10 M€ en valeur brute et 21 M€ encaissés vs 3 M€ en valeur brute et 4 M€ encaissés. Celles-ci se concentrent notamment sur les fonds Croissance Rail et Bois 2 avec respectivement 4,6 M€ et 2,4 M€ cédés en valeur brute pour 6,2 M€ et 6,3 M€ encaissés.

En 2021, les fonds du pôle Tourisme et Loisirs réalisent 15 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 21 M€ vs 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€ en 2020, concentrées sur le fonds FIT avec 12 M€ cédés en valeur brute pour un encaissement de 16 M€.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital-développement s'établit ainsi à 1,0 Md€ à fin 2021.

c) Métier Capital-innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Capital-innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 :



*yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres...)

Suite à la levée du Fonds Patient Autonome en 2021, les 6 participations détenues par Bpifrance Innovation I – Patient Autonome ont été transférées au fonds pour 18 M€. Le commentaire de l'activité ci-dessous s'entend donc hors effets de transfert.

Les investissements réalisés par les fonds du métier Capital-innovation (flux décaissés) en 2021 ressortent à 515 M€ (hors 20 M€ d'opérations non cash et hors SPI) dans 133 entreprises, un niveau d'activité en léger recul en volume par rapport à l'année 2020 (-6 %) mais en hausse en valeur (11 %) (463 M€ dans 142 entreprises). Les réinvestissements au même titre que l'année 2020 occupent une part importante de l'activité en assurant notamment l'accompagnement des participations en portefeuille pour soutenir les levées de fonds des sociétés en croissance. En 2021, les réinvestissements représentent 57 % des montants investis par le métier (contre 55 % en 2020) et 54 % des dossiers réalisés (contre 55 % en 2020).

Sur l'année 2021, 80 % des investissements réalisés concernent les fonds propres de Bpifrance, 18 % les fonds du PIA et 2 % d'autres fonds gérés pour compte de tiers. En 2020, les investissements réalisés étaient répartis comme suit : 68 % sur fonds propres, 30 % pour les fonds du PIA et 2 % d'autres fonds gérés pour compte de tiers.

Sur l'année 2021, 61 % des investissements (en valeur) du métier Capital-innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 312 M€ (hors 6 M€ d'opérations non cash) dans 33 entreprises. Sur ces 33 dossiers, 13 correspondent à de nouveaux investissements pour 124 M€ investis (Treefrog Therapeutics, Shift Technology, Afyren...), soit un ticket moyen de 9,6 M€ en légère baisse par rapport à 2020 (10,8 M€). Les 20 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour un montant de 188 M€ dont 23 M€ dans Payfit, 21 M€ dans Valneva, 21 M€ dans Contentsquare et 20 M€ dans Doctolib. A fin 2021, le portefeuille Large Venture compte 9 licornes.

Plus de 80 % des décaissements réalisés en 2021 par l'équipe Sciences de la Vie concernent des réinvestissements : sur les 18 investissements réalisés pour un montant de 40 M€, 15 sont des réinvestissements pour un montant de 33 M€. En 2020, les réinvestissements représentaient 34 M€ dans 16 entreprises sur les 39 M€ investis dans 20 entreprises.

Sur l'année 2021, le niveau d'investissement de l'équipe Ecotechnologies est en léger repli par rapport à 2020 (31 M€ dans 15 entreprises) soit 25 M€ dans 13 entreprises. Le montant des réinvestissements représente 16 M€ investis dans 10 entreprises soit 65 % (en valeur) et 77 % (en volume) du montant total investi par l'équipe Ecotechnologies.

Les investissements 2021 du fonds French Tech Accélération (FTA) ressortent en hausse à 6 M€ dans 5 entreprises contre 2 M€ dans 2 entreprises en 2020. Il s'agit uniquement de réinvestissements qui portent notamment sur la société 1Kubator (3 M€).

Le montant des décaissements réalisés en 2021 par le pôle Innovation Transverse atteint 63 M€ (hors 14 M€ d'opérations non cash) dans 26 entreprises. Les nouveaux investissements représentent 61 % (en valeur) et 65 % (en volume) de l'ensemble des investissements du pôle sur l'année 2021. Le fonds PSIM levé en 2017 a presque triplé ses investissements en valeur, 33 M€ dans 7 sociétés contre 12 M€ dans 3 sociétés en 2020. Le fonds Definvest (co-géré avec le métier Small Cap), a investi 4 M€ dans 4 entreprises en baisse par rapport à l'année 2020 (9 M€ dans 3 entreprises). Le fonds French Tech Seed a réalisé 15 M€ d'investissements dans 13 sociétés dont 12 M€ de French Tech Bridge amorcés en 2020 en réponse à la crise sanitaire et 3 M€ de French Tech Seed Phase 2. En 2020, le fonds avait investi 71 M€ sur 27 sociétés exclusivement en French Tech Bridge. Enfin, le fonds Innovation Défense levé fin 2021 (dont les investissements sont encore portés par Bpifrance Participations au 31/12/2021) a réalisé deux investissements pour 11 M€.

L'équipe Patient Autonome a investi 1 M€ dans 3 entreprises en repli par rapport à l'année 2020 (6 M€ d'investissements dans 4 entreprises).

L'équipe Digital Venture a investi près de 50 M€ dans 30 entreprises contre 37 M€ dans 31 entreprises en 2020. Les nouveaux investissements représentent plus de la moitié des investissements avec 27 M€ dans 17 entreprises.

En 2021, l'équipe Industries Créatives a réalisé un montant d'investissements en baisse à 13 M€ dans 12 entreprises contre 26 M€ dans 11 entreprises en 2020. Les investissements sont principalement réalisés par les fonds Tech & Touch et Bpifrance Capital I.

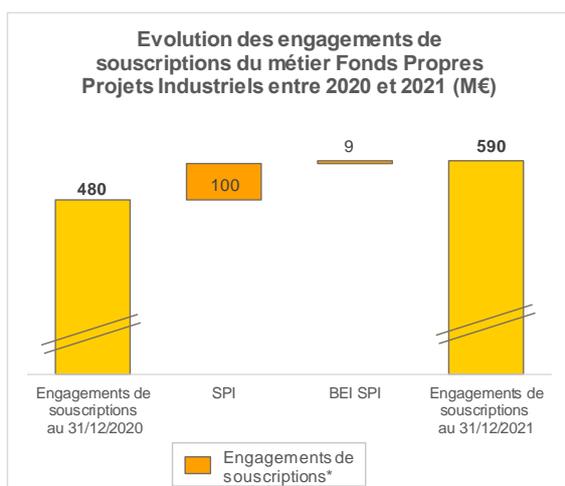
Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation en 2021 représentent une valeur brute de 115 M€ et un montant encaissé de 200 M€ pour 13 cessions partielles et 25 cessions totales, en hausse par rapport à l'année 2020 (15 cessions pour 55 M€ en valeur brute et 28 M€ encaissés).

L'équipe Large Venture réalise 8 cessions pour 41 M€ en valeur brute et 51 M€ encaissés. Ces cessions sont essentiellement des cessions partielles (7 opérations sur 8). L'équipe Innovation Transverse a réalisé 7 cessions pour 38 M€ en valeur brute et 58 M€ encaissés, dont la cession partielle de HaliodX / Veracyte réalisée par le fonds PSIM pour 34 M€ encaissés. L'équipe Digital Venture réalise 9 cessions pour 13 M€ en valeur brute et 56 M€ encaissés, soit un multiple moyen de cession sur l'année de 4,3x.

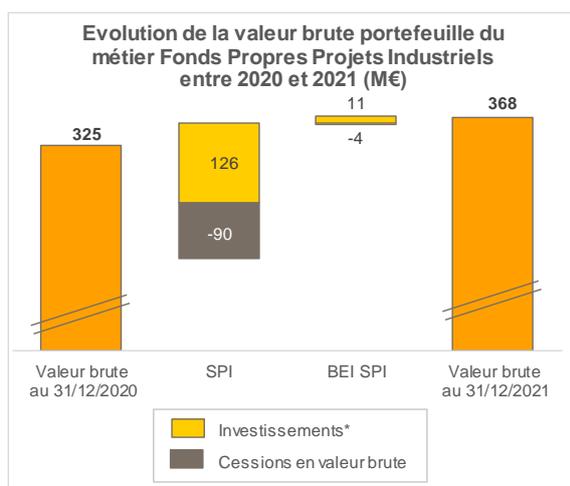
Le reste des cessions réalisées en 2021 se répartissent entre les équipes Sciences de la Vie (9 M€ en valeur brute pour 12 M€ encaissés sur 5 entreprises), Industries Créatives (8 M€ en valeur brute pour 15 M€ encaissés sur 7 entreprises) et Ecotechnologies (6 M€ en valeur brute pour 7 M€ sur 3 entreprises).

- **Fonds Propres Projets Industriels**

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock d'engagement de souscriptions et de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par l'équipe Fonds Propres Projets Industriels de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 :



* Y compris abandons de souscriptions



* Y compris opérations non cash

Au cours de l'année 2021, le fonds SPI a pris 7 engagements de souscriptions pour 132 M€ (hors -32 M€ d'abandons d'engagements) contre 5 engagements de souscriptions pour 107 M€ en 2020. Le fonds BEI SPI a pris 2 engagements de souscriptions pour 9 M€. En parallèle de ces engagements de souscriptions, les deux fonds ont réalisé des décaissements à hauteur de 133 M€, portant aussi bien sur les engagements de souscriptions de l'année que sur des souscriptions antérieures réalisées depuis la création des fonds.

L'équipe Fonds Propres Projets Industriels a réalisé 4 cessions en 2021 pour 94 M€ en valeur brute et 189 M€ encaissés, soit un niveau en hausse par rapport à 2020 (1 cession pour 75 M€ en valeur brute et un encaissement de 38 M€). Sur l'année 2021, l'équipe réalise un multiple moyen de 2x sur les cessions réalisées.

3.2.4. Les résultats et le bilan de Bpifrance Investissement

3.2.4.1. Présentation des résultats de Bpifrance Investissement

Compte de résultat social (en millions d'euros)	Réel 2020	Réel 2021
Commissions de gestion	169,0	198,6
Autres produits d'exploitation	58,9	68,8
Total Produits d'exploitation	227,9	267,4
Charges de personnel	(111,8)	(119,2)
Autres charges d'exploitation	(74,3)	(81,8)
Total Charges de personnel et autres charges d'exploitation	(186,1)	(201,0)
RESULTAT D'EXPLOITATION	41,8	66,4
Produits et charges financières	(0,3)	(0,1)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	41,5	66,2
Produits et charges exceptionnels	0,0	2,7
Impôt sur les sociétés	(11,1)	(18,1)
RESULTAT NET (hors participation)	30,4	50,8
Participation	(5,5)	(9,1)
RESULTAT NET	24,9	41,7

Au 31 décembre 2021, Bpifrance Investissement termine l'exercice avec un chiffre d'affaires à 267,4 M€ pour un résultat net de 41,7 M€ contre 24,9 M€ pour l'année 2020.

La formation du résultat 2021 s'explique par la hausse des produits d'exploitation liée aux nouvelles prises en gestion de 2021 et aux effets « année pleine » des prises en gestion de 2020. Cette croissance de l'activité demeure sensiblement supérieure à l'augmentation des charges de personnel et d'exploitation.



Au 31 décembre 2021, les commissions de gestion s'élevaient à 198,6 M€ sur l'exercice contre 169 M€ au titre de l'exercice précédent. L'augmentation nette de 29,6 M€ des commissions de gestion en 2021 par rapport à 2020 s'explique essentiellement par :

- Un effet « année pleine » des commissions de gestion prélevées sur les fonds levés en 2020 pour **+ 15,5 M€** à resituer, pour l'essentiel, aux fonds Bpifrance Innovation I – Large Venture 2 (+5,7 M€), Lac1 (+3,7 M€), FIT 2 (+1,8 M€) et Bois et Eco-Matériaux (+1,4 M€) ;
- Un changement de la taille (French Tech Seed, fonds de fonds Growth, Lac1, MC3 et FNA 2) ou de la modalité de rémunération de la société de gestion (Bpifrance Innovation I - Venture et Bpifrance Capital I) de certains déjà pris en gestion pour **+13,5 M€** ;
- Et par une extension du périmètre de fonds pris en gestion par Bpifrance Investissement (FAA2, fonds Patient Autonome, fonds de fonds France Relance Etat-Régions (FFER), French Tech Accélération 2, Averroès Africa, Bpifrance Hexagone 2 et fonds Innovation Défense) qui se traduit par une augmentation de **+4,5 M€** des commissions de gestion.

Fonds créés courant 2021	Taille (M€)	Date de création
FAA 2	330	févr.-21
French Tech Souveraineté	150	avr.-21
French Tech Accélération 2	50	juin-21
Averroès Africa	55	juin-21
Fonds Patient Autonome	96	juil.-21
ETI22	540	août-21
FFRER	250	sept.-21
Mandats fonds OR France	222	nov.-21
Fonds Innovation Défense	100	déc.-21
Bpifrance Hexagone II	105	déc.-21
Total	1 898	

Analyse des charges de Bpifrance Investissement

Bpifrance Investissement P&L social (M€)	Réel 2020	Réel 2021
Charges de personnel (hors participation)	(111,8)	(119,2)
Loyers	(14,0)	(15,7)
MAD et prestations croisées dont :	(14,0)	(19,2)
- Bpifrance	(13,8)	(19,4)
- Autres entités Groupe	(0,2)	0,2
Impôts et taxes dont :	(3,8)	(2,2)
- CVAE	(2,9)	(1,8)
- Autres	(0,9)	(0,5)
Amortissements	(8,1)	(8,5)
Autres charges d'exploitation	(34,4)	(36,3)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(186,1)	(201,0)

Les charges d'exploitation de l'année 2021 s'établissent à 201 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent de 14,9 M€. L'écart porte principalement sur :

- Les charges de personnel pour +7,4 M€ compte tenu notamment de l'effet « année pleine » des recrutements de 2020 et de la poursuite des recrutements en 2021 ;
- Les loyers pour +1,7 M€ en lien avec la hausse des effectifs ;
- Les prestations croisées pour + 5,2 M€ en lien avec l'augmentation des effectifs de certaines directions « transverses » ;
- Les autres charges d'exploitation, qui rassemblent les prestations extérieures, les honoraires, les frais de déplacement et de représentation, les frais de publicité et de communication et les divers (frais matériels, coursiers, télécom, bases de données...), pour +1,9 M€.



3.2.4.2. Le bilan de Bpifrance Investissement au 31 décembre 2021

Bilan Bpifrance Investissement (en millions d'euros)

Actif	31/12/2020	31/12/2021	Passif	31/12/2020	31/12/2021
Immo. Incorporelles	15,2	17,8	Capital	20,0	20,0
Immo. Corporelles	5,0	4,7	Réserves	35,9	44,8
Titres de participation	1,1	5,4	Résultat	24,9	41,7
Autres immo. Financières	1,4	1,7			
ACTIF IMMOBILISE	22,6	29,6	CAPITAUX PROPRES	80,8	106,4
Créances diverses	45,1	57,0	Provisions pour R&C	16,8	15,6
Créances compte courant associé	-	133,4	Dettes fournisseurs	20,5	28,4
Disponibilités	2,0	3,9	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,1	4,1
Valeurs mobilières de placement	101,6	-	Dettes diverses	53,1	69,3
ACTIF CIRCULANT	148,7	194,2	PASSIF CIRCULANT	73,8	101,8
TOTAL ACTIF	171,4	223,8	TOTAL PASSIF	171,4	223,8

Capitaux propres en M€	Solde au 31/12/2020	Affectation du résultat de 2020	Résultat distribué	Résultat 2021	Solde au 31/12/2021
Capital social	20,0				20,0
Réserve légale	2,0				2,0
Réserves diverses	2,5				2,5
Report à nouveau	31,4	8,9			40,3
Résultat de l'exercice	24,9	(24,9)		41,7	41,7
Résultat distribué		16,0	(16,0)		0,0
TOTAL	80,8	0,0	(16,0)	41,7	106,4

Le bilan de la société de gestion au 31 décembre 2021 est en hausse de +52,4 M€ par rapport à fin 2020. Les variations portent essentiellement sur :

- Une hausse de l'actif circulant qui s'explique par une hausse des immobilisations incorporelles (acquisitions de logiciels) pour **+2,6 M€** et des titres de participations pour **+4,3 M€** en raison de la souscription de Bpifrance Investissement dans le fonds obligations relance France pour +4,4 M€ ;
- Une hausse des actifs exigibles pour **+45,5 M€**, qui s'explique par :
 - Un niveau de trésorerie supérieur de +33,7 M€ à celui de 2020, cette augmentation est à mettre en rapport avec l'augmentation des commissions de gestion facturées et la hausse proportionnellement plus modérée des charges ;
 - Une hausse des créances clients pour +11,9 M€ dont les refacturations intragroupes pour +6,4 M€ et les commissions de gestion variables des fonds de fonds pour +4,1 M€ (dont FFI 2, FFI IV et FFI A).

3.2.4.3. Ratio règlementaire des fonds propres au 31 décembre 2021

Fonds propres de base (en millions d'euros)	31-déc-17	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-20	31-déc-21
Capital social	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Réserves	22,5	25,5	28,1	35,9	44,8
Résultat de l'exercice (*)	13,3	18,7	15,8	24,9	41,7
Distribution en N+1 au titre de N	(10,0)	(16,0)	(8,0)	(16,0)	(35,0)
S/ Total 1	45,8	48,2	55,9	64,8	71,5
Immobilisations incorporelles (**)	9,5	11,3	12,9	15,2	17,8
Participations dans sociétés de gestion	0,4	0,4	-	-	-
S/ Total 2	9,9	11,7	12,9	15,2	17,8
TOTAL FONDS PROPRES RETRAITES	35,8	36,5	42,9	49,6	53,7
Frais généraux hors DAP (**)	125,5	128,7	154,6	175,1	195,8
25% DES FRAIS GENERAUX	31,4	32,2	38,6	43,8	48,9
RATIO : FONDS PROPRES RETRAITES / QUOTE-PART FRAIS GENERAUX	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FONDS PROPRES	4,5	4,3	4,3	5,9	4,7

A la clôture de l'exercice 2021 il existe un excédent de fonds propres de près de 40 M€ avant toute hypothèse de nouvelle distribution, ce qui permet de proposer une distribution de dividendes à Bpifrance Participations de 35 M€ en 2022 au titre de l'exercice 2021.

Après cette distribution prévisionnelle de 35 M€, l'excédent serait post affectation du résultat à 4,7 M€ soit un ratio de 1,1 qui demeurerait confortable.

3.2.5. Les perspectives pour 2022

3.2.5.1. Perspectives d'activité en 2022 par métier

a) Métier Capital Développement

Pour la Direction du Capital-développement, les axes stratégiques définis dans le dernier plan incluent notamment :

- De continuer à être le partenaire de référence des PME et ETI françaises dans les territoires ;
- De soutenir les secteurs et filières d'avenir, notamment ceux fortement impactés par la crise de la Covid 19 et de contribuer activement au plan de relance dans les territoires ;
- De participer à la création de champions européens, à ancrage français, tout en continuant à développer la gestion pour compte de tiers ;
- D'être exemplaire dans la prise en compte des critères ESG et d'être un pilier du Plan Climat de Bpifrance.

b) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2022. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à 1,4 Md€. Les distributions devraient quant à elles atteindre près de 836 M€ en 2022 hors opérations de transaction secondaire.

- L'objectif de souscriptions pour l'année 2022 s'élève à 1,4 Md€ pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 15 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;



- Les Fonds FFI-V (constitué en 2019) et son successeur le FFI VI dont la levée est planifiée en 2022, devraient afficher des souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds) de près de 875 M€ au total sur l'année 2022.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le MC3 et son fonds successeur le MC4 prévu en 2022, devraient souscrire 176 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait souscrire 112 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FTA 2, French Tech Accélération 2, pourrait souscrire près de 21 M€ ;
- Le FFR (Fonds de Fonds Retournement) pourrait souscrire près de 16 M€.

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du Fonds de Fond Digital 2 (successeur du FFD), en cours de constitution, qui devrait souscrire 47 M€ sur l'exercice.

Le Fonds de Fonds Growth (FFG) constitué en janvier 2020 notamment avec la CDC et des assureurs privés, devrait réaliser 137 M€ de souscriptions au cours de l'exercice 2022.

Le Fonds d'Avenir Automobile 2 (FAA 2) levé en février 2021 devrait souscrire 8 M€, tout comme le Fonds de fonds France Relance Etat Régions pourrait souscrire 43 M€ en 2022.

c) Métier Capital-innovation

Pour 2022, les équipes d'investisseurs de la Direction Innovation ont un objectif d'investissement de 605 M€ (hors French Tech Souveraineté ou autres nouveaux fonds).

Bpifrance maintiendra en 2022 une part de marché inférieure à 10%, continuera d'orienter son action vers la Deeptech ainsi que vers les entreprises offreuses de solutions pour la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre du Plan Climat.

Les objectifs d'investissements par pôles pour 2022 sont les suivants :

- Pôle Large Venture : 260 M€,
- Pôle Digital Venture : 53 M€,
- Pôle Patient Autonome : 11 M€,
- Pôle Science de la Vie : 40 M€,
- Pôle Ecotechnologies : 31 M€,
- Pôle French Tech Accélération : 12 M€,
- Pôle Innovation Transverse Capital-risque : 87 M€,
- Pôle Industries culturelles et créatives : 31M€
- Pôle Investissements industriels : 80M€.

En parallèle, Le Hub poursuivra son action d'accompagnement des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

Enfin, il est prévu en 2022 :

- La création de SPI2, fonds successeur de SPI et doté de 1Md€ par l'Etat,
- L'abondement par des industriels du Fonds Innovation Défense,
- L'abondement du fonds Innobio 2 par le FEI,
- La création du fonds Ecotechnologies 2, doté par le PIA4 de 300M€, qui prendra la suite du fonds Ecotechnologies

d) Métier Accompagnement

Le métier de l'Accompagnement va poursuivre son développement sur toutes ses composantes en 2022 :

- L'objectif est d'accélérer 900 nouvelles PME-ETI, grâce au déploiement d'une quarantaine de programmes d'accompagnement, cofinancés notamment à travers la mobilisation du PIA, des Régions et de divers partenaires clés dont la Banque des Territoires.

Outre les Accélérateurs déjà existants (généralistes, filières et thématiques), deux nouveaux programmes vont être lancés en 2022 dans le cadre du programme Entrepreneuriat Pour Tous, l'un visant à accompagner les opérateurs d'accélérateur création et l'autre les TPE implantées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les programmes d'accompagnement en partenariat avec la CCI Pays de la Loire d'une part (Programme DINAMIC + : objectif d'accompagner 135 entreprises), et certaines chambres syndicales UIMM d'autre part, vont également se poursuivre en 2022.

- 1 450 missions de conseil devraient être réalisées en complément des programmes Accélérateurs en 2022, les enjeux relatifs à la transformation de l'industrie et à la transition énergétique et environnementale continuant de concentrer une grande partie des interventions :
 - Concernant le soutien à l'industrie, l'offre de conseil va notamment être renforcée en matière d'accompagnement vers l'industrie du futur, de réindustrialisation et de gestion des difficultés d'approvisionnement.
 - Concernant les enjeux climatiques, environ 900 diagnostics dédiés (le Diag Eco-Flux et le nouveau Diag Décarbon'action) devraient être réalisés en 2022.

Il est également prévu d'élargir la gamme de conseil, avec le développement de diagnostics techniques consacrés à des problématiques opérationnelles (ex. optimisation des flux, cybersécurité...)

En matière d'innovation, la dynamique de croissance se poursuivra avec un objectif de 1 200 Diagnostics Innovation réalisés en 2022.

- En termes de formation, 40 sessions devraient être organisées hors programmes Accélérateurs en 2022, et l'objectif est d'atteindre 22 000 dirigeants formés en ligne sur l'année.
- Concernant les start-ups, Bpifrance Le Hub ambitionne d'en accompagner 55 en 2022.
- Enfin, Bpifrance Excellence prévoit d'organiser une centaine d'événements en présentiel au sein de sa communauté en 2022, et de procéder à 800 mises en relation.

Par ailleurs, en adéquation avec les ambitions du plan « France 2030 » et en complément des dispositifs financiers annoncés, l'Accompagnement sera également fortement mobilisé en 2022 en soutien des porteurs de projets industriels, afin de contribuer à la redynamisation industrielle du pays.

3.2.6. Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale de Bpifrance spécialisée dans la gestion de portefeuilles, le conseil en investissement direct et en fonds de fonds, et la prise de participations, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Politique d'Investisseur responsable

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché.

Bpifrance exerce ces activités en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques en matière d'Investissement Socialement Responsable.

Cette politique d'investissement responsable s'exerce en cohérence :

- avec les référentiels internationaux et avec les meilleures pratiques proactives de la place,



- avec les orientations et les objectifs que poursuit Bpifrance Investissement de développement de l'économie dans un modèle durable, tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des investisseurs en capitaux.

Cette politique d'intégration générale de critères ESG et d'engagements (incitations à mieux faire et accompagnement) constitue une démarche constructive, qui veut contribuer à la diffusion dans le monde économique de l'attention portée aux questions ESG.

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds, et s'inscrit :

- dans le respect des dispositions de l'article 4 de la loi 2012-1559 du 31 décembre 2019 relatives à la création de Bpifrance,
- dans le respect des textes juridiques qui lui sont applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et contre la corruption, et le respect des conventions internationales signées par la France
- en cohérence avec la charte de responsabilité sociétale du Groupe Bpifrance,
- en cohérence avec la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50% de Bpifrance, et sa politique Climat.

En conformité avec le Règlement Disclosure s'appliquant dès mars 2021, Bpifrance Investissement a publié sa politique de durabilité qui décrit les modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité lors du processus de décision en matière d'investissement.

Les politiques de vote et d'engagement actionnarial sont également publiées sur le site externe de Bpifrance.

Bpifrance mesure annuellement l'empreinte carbone de son portefeuille coté investi et en assure le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, dans une démarche d'accompagnement et de soutien.⁴

Plan Climat de Bpifrance

Le soutien de la TEE est l'une des missions confiées à Bpifrance par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et déclinée dans les plans stratégiques de la banque.

Faillir à cette mission d'intérêt général, les risques de réputation et financiers déjà évoqués pourraient être le fait de défaillances d'entreprises non soutenues dans des évolutions incontournables pour leurs activités, dont les modèles d'affaires auraient insuffisamment évolué pour répondre aux attentes de leurs clients, ou de risques environnementaux insuffisamment anticipés par elles.

L'atteinte des objectifs de neutralité carbone de l'accord de Paris, repris dans la SNBC⁵ est un défi pour les entreprises, qui doivent amorcer et accélérer leur transition, en réduisant leurs impacts et en s'adaptant aux changements et exigences générées par l'urgence climatique.

Dans la droite ligne du Plan de relance, et l'intégration renforcée de la prise en compte de l'urgence climatique, Bpifrance et la Banque des Territoires ont annoncé en septembre 2020 un ambitieux Plan Climat, en constituant la banque publique du climat, fruit à deux morceaux, au service des entreprises d'une part et des collectivités d'autre part.

⁴ Cf § La Transition Ecologique et Energétique

⁵ Stratégie Nationale Bas Carbone

La mise en place de ce Plan Climat en 2020 a abouti sur 2021 à une accélération de tous les métiers de Bpifrance, dans le cadre d'une organisation spécifique : l'équipe Coordination du Plan Climat qui rend compte de l'avancement des projets à un collège restreint de directeurs exécutifs et au Directeur général et des correspondants Climat ont été déployés dans chaque réseau.

Un comité transverse réunit l'ensemble des métiers et fonctions support à fréquence régulière (1 à 2 fois par mois) afin d'assurer l'information de chacun sur les projets en cours, les feuilles de route et leurs avancées,

Un comité Climat, composé d'administrateurs et censeurs et d'un collège d'experts, a par ailleurs été constitué dès 2020 ; il s'agit d'une instance consultative qui se réunit en amont des réunions du Conseil d'administration et formule des avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention

et les modalités d'exercice de la société de ses missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

Chaque métier de Bpifrance a établi sa feuille de route Climat et en assure le suivi.

Des engagements publics

Investisseur responsable, Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, et signataire de la charte Investisseur responsable de France Invest.

Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les start-ups et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.

Bpifrance, engagé dans la transition écologique et énergétique des entreprises et la lutte contre le changement climatique, a marqué cet engagement en signant :

- la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency,
- la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des ODD, les Principes de Santiago et les Principes de Poséidon,

en soutenant les initiatives :

- de déploiement des méthodologies ACT,
- de Planet Tech Care pour la réduction de l'empreinte numérique

en devenant membre du Carbon Disclosure Project, et de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF) et en mettant en œuvre des exclusions de financement et d'investissement dans le secteur du tabac, ainsi que des exclusions de financement et investissement, et des lignes d'engagement dans le secteur des énergies fossiles

Les restrictions d'investissement et les engagements publics pour la lutte contre le changement climatique et en faveur de la mixité sont intégrés dans les processus ESG de déploiement de la politique d'investissement responsable.

A noter que la stratégie de réduction de leurs impacts sur le changement climatique des grandes entreprises du portefeuille investies en direct a fait l'objet d'une présentation détaillée au Comex de Bpifrance, échelonnée sur plusieurs mois.

Des restrictions de financements et investissements

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts, à ne pas investir directement dans les sociétés impliquées dans la fabrication de cigarettes, cigares, tabac à priser, à rouler, à mâcher, et tabac à pipe.

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts, sur un encadrement des financements dans les secteurs exposés aux énergies fossiles.

Ainsi, Bpifrance s'est engagé, concernant le charbon :



- à ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon⁶ thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires⁷. Bpifrance applique également ce seuil aux actifs déjà en portefeuille ;
- à ne pas investir dans des fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires ;
- à appliquer, depuis 2021, des seuils de capacité absolues de production minière 10mt et de 10Gw électrique, qui s'appliqueront à partir de 2023 sur le stock ;
- à ne pas investir ou financer tout projet de production d'énergie à base de charbon thermique, et tout projet d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique ;
- à encourager et accompagner toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont le Groupe est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde ;
- à exclure de ses investissements les compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris ; en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat ;
- à participer à la promotion, auprès des parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) aux côtés de l'Etat français.

A noter que Bpifrance est actionnaire d'une entreprise de production d'énergie renouvelable, en transition vers un mix sans charbon.

Bpifrance s'est également engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts sur la mise en œuvre de lignes directrices pour le secteur du pétrole et du gaz, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur ses activités de financement et d'investissement.

Des lignes d'exclusion pour les ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) sont mises en place⁸ :

- 1- le Groupe ne finance directement aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10% du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible ;
- 2- le Groupe n'effectue pas de nouveaux financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

Il est par ailleurs attendu des entreprises⁹ :

- 1- une stratégie de contribution à la transition énergétique, déclinée à moyen et long terme, comportant :
 - Des objectifs de réduction des émissions de GES, carbone et méthane (scopes 1-2-3, dans une logique Eviter, Réduire Compenser, publiés ainsi que les moyens envisagés, et en cas de compensation conformément aux 5 principes de l'ADEME)
 - Des modalités de mise en œuvre (évaluation des projets, politiques de rémunération des dirigeants)
 - Des objectifs de diversification et progression des investissements dans des actifs et activités bas carbone (publiés, sur la base de la taxonomie européenne)
 - Une information détaillée sur le contenu et l'exécution de la stratégie
 - Une politique d'influence
- 2- une stratégie robuste de gestion des risques environnementaux, déclinée comme suit :
 - Des mesures de transparence et de gestion des risques environnementaux (publication des plans de prévention et gestion, politique d'influence)

⁶ Sauf charbon pulvérisé avec CCS

⁷ Bpifrance pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

⁸ NB : ces lignes d'exclusion ne concernent pas les sociétés parapétrolières dont il est attendu la publication des parts de chiffre d'affaires issue de chaque ressource, leurs meilleurs efforts pour en limiter le volume cumulé à moins de 10% du CA.

⁹ Entreprises et sociétés projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, directement ou comme partenaire ou actionnaire), opérateurs directs de l'exploration et/ou de l'exploitation et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille au minimum ETI

- Des mesures de transparence et de gestion de l'exposition de leurs activités aux ressources non conventionnelles (O&G issus des sables bitumineux, de la zone Arctique, de la fracturation hydraulique) : meilleurs efforts de publication des parts de CA résultant de ces ressources¹⁰
- Une gestion du risque de transition (publication des risques identifiés, et de la mise en œuvre de leur politique en termes de transition juste et sur les impacts sociaux de leur stratégie

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés (dont notamment les enjeux de transition énergétique et écologique et de mixité) feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès - est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement de Bpifrance Participations et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Un dispositif spécifique renforcé est mis en œuvre pour les investissements dans les sociétés cotées du Fonds LAC1 :

- En amont de tout investissement, les équipes front disposent d'une première analyse ESG réalisée par une agence de notation extra financière ;
- Une due diligence ESG doit être réalisée en amont du comité d'investissement de Bpifrance Participations, dans un double objectif :
 - Identifier et analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise sur ses enjeux clés ;
 - Établir une première ébauche de feuille de route ESG pour le futur administrateur qui représentera Bpifrance au Conseil d'administration ;
 - Cette due-diligence ESG sera réalisée par un prestataire externe choisi par l'équipe d'investissement, et s'attache notamment à faire ressortir les liens entre la stratégie de l'entreprise et les enjeux de

¹⁰ Cas particuliers des sociétés ou sociétés projet dédiées : on attend d'elles qu'elles ne réalisent pas de nouveaux investissements, publient leurs activités existantes, et appliquent les meilleures pratiques de gestion des risques environnementaux



développement durable. Ses conclusions font partie de la note d'investissement et sont prises en compte dans la décision.

- Sur la base des résultats de la due diligence, une feuille de route est établie, qui précise les axes d'amélioration identifiés pour l'entreprise sur l'ensemble des sujets environnementaux (avec une attention particulière sur le climat), sociaux et de gouvernance et identifie les indicateurs de suivis pertinents. Cette feuille de route structurera le dialogue actionnarial sur les enjeux et ESG dans le cadre du suivi de l'investissement.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2020, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement.

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none">• Transparence et équilibre ;• Anticipation.	<ul style="list-style-type: none">• Emploi et politique sociale ;• Gestion des emplois et compétences ;• Diversité et égalité des chances ;• Bien-être au travail ;• Climat et dialogue social.	<ul style="list-style-type: none">• Politique environnementale et système de management ;• Energie et gaz à effets de serre ;• Intrants et déchets ;• Maîtrise des autres impacts environnementaux.	<ul style="list-style-type: none">• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ;• Qualité et satisfaction des clients ;• Relations avec les autres parties prenantes externes.

- Dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, et, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises
L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- Dans l'activité Fonds de fonds
Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG, dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la Direction du développement durable et de la RSE, puis présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi, cette année encore, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées, pour la deuxième année consécutive. Son utilisation par un nombre croissant de sociétés de gestion devrait, à court moyen terme, permettre une collecte et une mise en commun croissante des réponses, et de faire progresser les pratiques.

A noter que pour l'enquête 2022 sur les données 2021, les questionnaires soumis aux participations et fonds partenaires intègrent des questions alignées à la taxonomie Européenne et au décret d'application de la loi énergie climat.

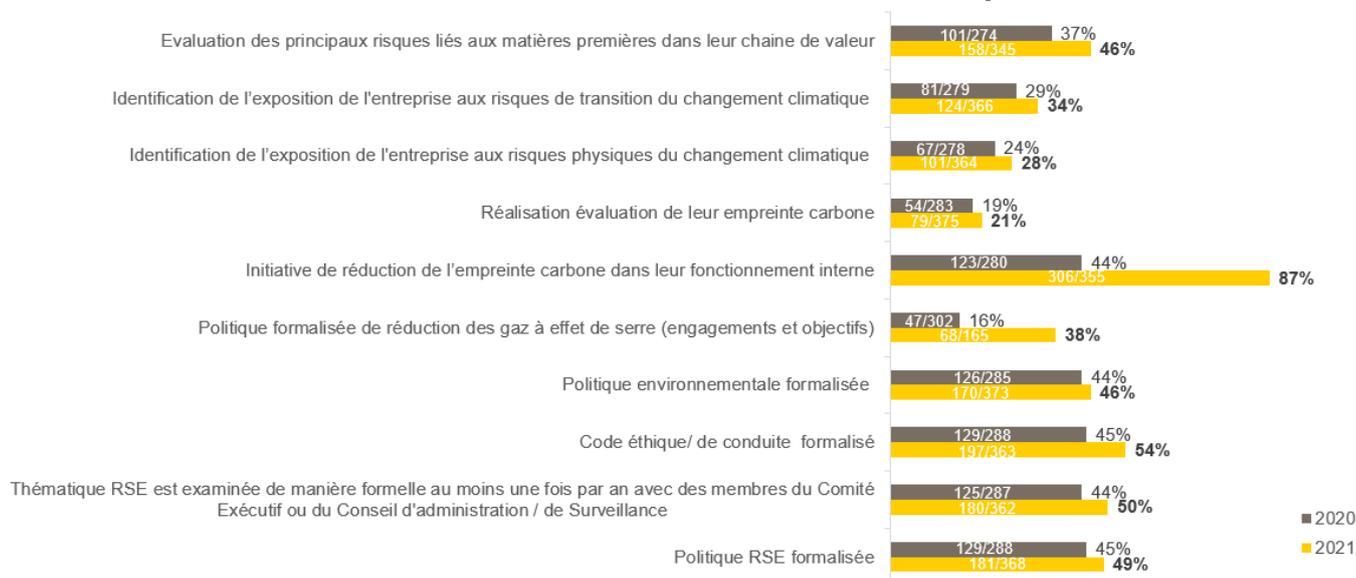
Quelques résultats agrégés des réponses à l'enquête diligentée en 2021 sont repris ci-après.

Ils dénotent une prise en compte croissante des enjeux de RSE par les entreprises comme par les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance :

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises
 - Près de 49 % des entreprises répondantes ont déclaré avoir une politique RSE (+ 4%), et 50% (+ 6 %) des entreprises répondantes déclarent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'administration ;
 - Parmi les 34 % qui ont identifié l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation), moins de 10% ont identifié un ou plusieurs risques ;
 - Parmi les 46 % ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et 20 % ont identifié un ou plusieurs risques.



Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises



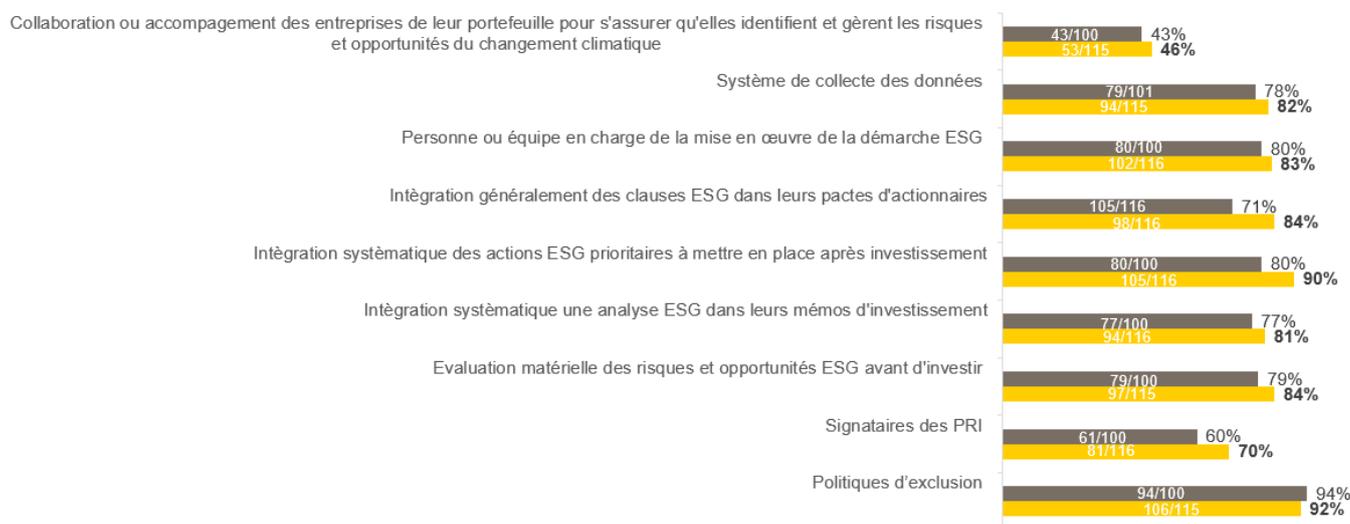
- Dans l'activité Fonds de fonds

118 sociétés de gestion ont répondu en 2021 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance.

Sur ces répondantes :

- Seules 4 % (sur 116 répondants) n'ont pas de politique formalisée d'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement, 9 % sont en train de l'élaborer, 31 % l'ont formalisée mais pas encore rendue publique et 57 % l'ont formalisée et publiée ;
- 47 % (sur 116) cherchent systématiquement à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement, 23 % dans la majorité des cas, et 20 % sur base ad hoc ;
- 82 % ont mis en place un système de collecte des données ESG, 56 pour tout le portefeuille, 16 % sur une majorité des entreprises investies, 10 % pour une minorité ;
- 36 % (sur 103) ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 46 % au moins une femme.

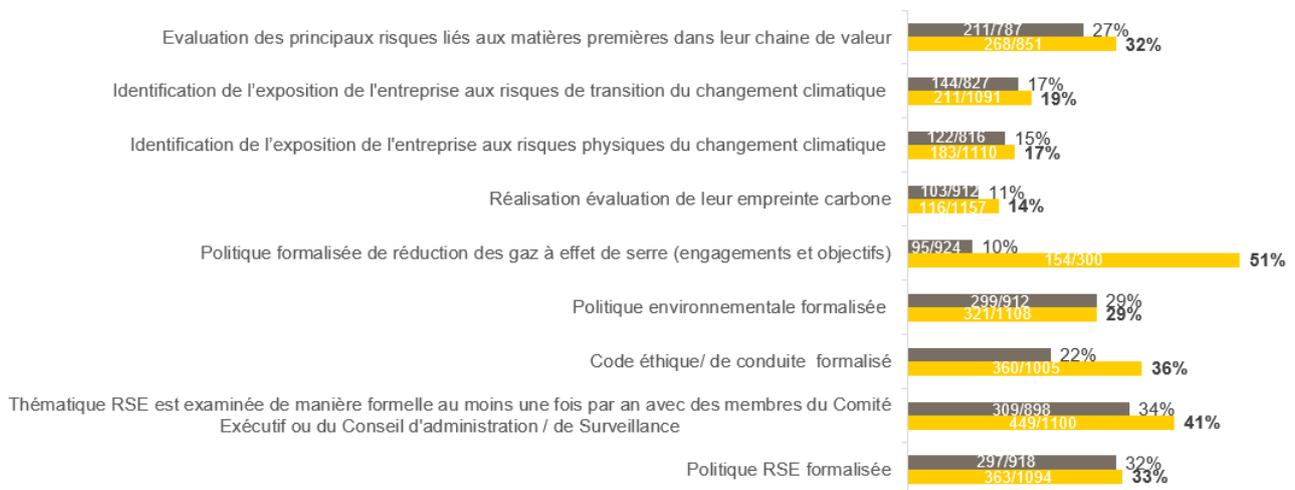
Dans l'activité Fonds de fonds



1247 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 51 % (154/300) déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs), 886 déclarent la question non applicable ;
- Parmi les 19 % qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.), et 5% estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs ;
- Parmi les 19 % qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) 6 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs ;
- Parmi les 32 % ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et moins de 12 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs.

Entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance



Mesure d'empreinte carbone des portefeuilles

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export).

Un premier exercice d'évaluation avait été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 ; mené avec l'appui de consultants externes, cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Ce travail d'évaluation a été reconduit et internalisé sur les portefeuilles au 31 décembre 2020. Ses résultats ont été présentés aux organes de direction de Bpifrance et au comité Climat, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration. Ils n'ont pas vocation à ce stade, à être publiés, mais à nourrir et irriguer la réflexion et les chantiers Climat du Groupe.

L'empreinte carbone imputable à Bpifrance est calculée au prorata de son taux de détention dans les entreprises concernées, sur les émissions publiées par les entreprises cotées investies, ramené au millier d'euros brut investi, non corrigées des variations de périmètres, à l'exception de la non prise en compte, dans le calcul, en 2020 et en 2021, d'une entreprise non cotée, qui portait à 0,213teqCO2 l'empreinte carbone 2020 imputable à Bpifrance ; cette correction a été effectuée au regard de la variation du taux de détention.



Périmètre coté mesuré	2021	2020 (corrigé de l'entreprise non cotée)
Nombre de sociétés cotées	25	25
Montant brut investi (K€)	13 630 236	12 850 707
Empreinte carbone imputable à Bpifrance	0,096	0,122

Rapport article 29 de la loi Energie Climat

Le rapport dit « Article 29 » de la loi Energie Climat sera publié séparément au 30 juin 2022.

3.2.7. Autres informations

3.2.7.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

Au 31 décembre 2021, Bpifrance Investissement détient la totalité du capital de LAC I UP. Elle n'a pas d'autre filiale et ne détient aucune participation.

3.2.7.2. Rémunérations des administrateurs et du Président

- *Rémunérations des administrateurs*

Au cours de l'exercice 2021, les administrateurs de Bpifrance Investissement n'ont pas été rémunérés pour leur participation aux réunions du conseil d'administration et aux réunions du comité des nominations et des rémunérations de la société.

- *Rémunération du Président*

Le Président ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président de Bpifrance Investissement.

3.2.7.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le Président de la société propose d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	41 663 610,14
Report à nouveau	40 261 322,94
Soit un solde disponible de	81 924 933,08
Dotation à la réserve légale	-
Soit un bénéfice distribuable de	81 924 933,08
<i>Distribution d'un dividende de 17,50 € par action</i>	35 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	6 663 610,14
Total du report à nouveau après affectation du résultat	46 924 933,08

Cette proposition d'affectation du résultat a été validée par le conseil d'administration de la société le 17 mars 2022.

3.2.7.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le poste des dettes fournisseurs s'élève au 31 décembre 2021 à 28 334 797,20 euros.

Le poste des créances clients s'élève au 31 décembre 2021 à 54 002 707,68 euros.

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2021 à 36 906,08 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2021 à 2 987 919,82 euros. Ces soldes sont analysés en fonction des échéances dans le tableau qui suit :



	Article D 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3					1	10					13
Montant total des factures concernées HT	35 918					700	660 172	89 377	0	1 258 250	916 864	2 264 490
% du montant total des achats HT de l'exercice												
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,25%	0,03%	0,00%	0,47%	0,34%	0,85%
B - Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							3					
Montant total des factures exclues							29 291					
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

3.2.7.5. Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance Investissement au cours de l'année 2021 s'élèvent à 406 033 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 111 659 euros.

3.2.7.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Deux conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Une convention relative à l'acquisition par le FPCI Fonds France Investissement II géré par Bpifrance Investissement, au prix de 344 668 euros, de 8 660 actions du Fonds Lorrain de Consolidation cédées par Bpifrance et
- Une convention relative à l'acquisition par le FPCI FPMEI géré par Bpifrance Investissement, au prix de 120 981,56 euros, de 592,292 parts de catégorie A du FPCI Financière de Brienne cédées par Bpifrance.

3.2.7.7. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Investissement n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.2.7.8. Renouvellement du mandat d'administrateur de l'Etat français

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de l'Etat français pour une durée de 5 ans expirant à l'issue des décisions ordinaires qui seront prises en 2027 pour approuver les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

3.2.7.9. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaire aux comptes titulaire

PwC Audit
Représenté par Lionel Lepetit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PwC Audit a été renouvelé par décision de l'associé unique de la société en date du 15 mai 2019, pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.



3.3. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme société de gestion de portefeuille, Bpifrance Investissement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier encadrant les sociétés de gestion.

La société est en particulier agréée au titre de la directive 2011/61/UE dite « **Directive AIFM** ».

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique au groupe Bpifrance (depuis le 4 novembre 2014), et donc couvre également Bpifrance Investissement.

3.3.1. L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Investissement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales, dont en particulier Bpifrance Investissement.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance Investissement, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de contreparties, de marché, opérationnels, financiers ou de non-conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la Direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance Investissement s'appuie notamment sur trois Directions :

- **La Direction des Risques**

Depuis janvier 2016, le groupe Bpifrance s'est doté d'une direction dédiée à la gestion des risques. La Direction des Risques groupe, en charge de la mise en œuvre de la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

La Direction des Risques groupe est placée sous le contrôle d'un Directeur exécutif des Risques, lui-même rattaché au Directeur général et au Directeur général adjoint de Bpifrance.

La mission de la Direction des Risques groupe consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe. Les principaux risques inhérents à Bpifrance Investissement sont les risques générés par l'activité dite « fonds de fonds » (investissement dans des fonds d'investissement) et l'activité dite « directe » (investissement « direct » dans des entreprises, s'articulant autour de la Direction du Capital-développement et la Direction de l'Innovation).

La gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables.

La gouvernance de la maîtrise des risques est assurée au travers de quatre types d'instances : le Conseil d'administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques.

Le Conseil d'administration fixe les orientations stratégiques, et l'appétence au risque du groupe, à partir desquelles chacune des lignes métiers, dont les métiers de l'investissement, décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la Politique de Gestion des Risques du Groupe (PGRG).

La PGRG comprend un ensemble d'instruments et de mesures dont l'objectif est d'identifier, évaluer, maîtriser et surveiller les risques encourus par le groupe. Ces instruments et mesures sont associés à des seuils d'alerte et limites déclenchant un processus d'escalade en cas de franchissement suivant une comitologie adaptée à chacune des activités exercées par les entités du groupe Bpifrance, dont celle de Bpifrance Investissement.

Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein du groupe Bpifrance. Sur le périmètre de l'Investissement, il s'agit notamment du comité d'investissement de Bpifrance Participations (Innovation - Fonds de fonds – Capital-développement) et du comité de valorisation. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers qui sont les comités des risques et les comités de Gestion des Risques Groupe. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le Conseil d'administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

- **L'Inspection Générale - Audit.**

Le contrôle périodique, tel que prévu à l'Article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des entreprises de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, est assuré par **l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA)**, qui couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.

S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA est la troisième ligne de défense, en charge de l'évaluation des risques et du contrôle du dispositif de contrôle interne de premier niveau (exercé par les activités opérationnelles) et de second niveau (assuré par la DCCP et la Direction des Risques). Au travers de ses missions, inscrites dans les plans annuels d'audit, elle propose la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule et dont elle assure le suivi.

L'IGA est également un interlocuteur privilégié des contrôleurs et superviseurs externes, et assure le suivi des plans d'action afférents aux recommandations émises par ces derniers.

Le Contrôle Périodique

L'Inspection Générale - Audit (IGA) est en charge du contrôle périodique pour l'ensemble du Groupe Bpifrance.

L'ensemble de l'équipe, composée au 31/12/2021 de l'Inspectrice générale (Directrice de l'IGA), de son adjoint, d'une assistante, et de 18 auditeurs et chefs de mission, est localisée au Siège à Maisons-Alfort. En fonction des sujets de mission, l'équipe organise ses déplacements dans les Directions régionales et autres locaux parisiens.

L'Inspectrice Générale reporte à Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance.

Le fonctionnement de l'IGA s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée par le Conseil d'administration de Bpifrance du 19 mars 2021. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). Elle est toujours en application sans modification en 2021.

La Charte est complétée par un manuel des procédures opérationnelles d'audit, couvrant la méthodologie détaillée des missions et du suivi des recommandations ; ce manuel est en cours de mise à jour.

Le portefeuille de recommandations est géré grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audits, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des *reporting* qualifiés. Ce suivi, réalisé au fil de l'eau par l'ensemble de l'équipe d'audit, permet de maîtriser le volume du portefeuille.

L'IGA est également en charge du suivi des recommandations émises par les corps de contrôle externes, sur la base du même outil dédié.

- **La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP)**, en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent de deuxième niveau. Son directeur est également le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de la société de gestion Bpifrance Investissement.

Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de réglementation bancaire et financière. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT), de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude.



Directement rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, le directeur de la DCCP rend compte tous les trimestres au Conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Bpifrance Participations¹¹ (comité spécialisé du Conseil d'administration).

Participant au comité interne de gestion des risques, la DCCP rend compte également à la Direction générale de Bpifrance en animant en outre le comité de contrôle interne groupe dédié aux échanges en matière de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et conformité.

Le Contrôle Permanent

Le contrôle permanent de premier niveau désigne l'ensemble des contrôles opérationnels réalisés par l'ensemble des Directions opérationnelles de Bpifrance. Le contrôle permanent de premier niveau constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement continu des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés.

Si besoin et autant que nécessaire, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP qui vient en appui des métiers dans la définition de ces contrôles essentiels.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- Du respect des procédures de traitement et le cas échéant des règlements des fonds de l'ensemble des opérations et de leur conformité ;
- De la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance Investissement et/ou de Bpifrance Participations et/ou des véhicules et fonds gérés et/ou conseillés par Bpifrance Investissement.

Ces contrôles sont définis dans les processus opérationnels comme des points obligatoires dans le cadre normal des opérations.

Le contrôle permanent de deuxième niveau est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la DCCP et en particulier par l'équipe RCCI.

Ainsi, le RCCI réalise des contrôles de second niveau (a posteriori) qui couvrent l'ensemble des processus métiers clefs de Bpifrance Investissement afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables (sur la base d'échantillons d'opérations) ;

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par le RCCI sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance Investissement, définit, selon sur une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est établi en collaboration avec les Directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la Direction générale de Bpifrance Investissement en comité de contrôle interne groupe et par le comité d'audit et des risques de Bpifrance Participations (émanation du Conseil d'administration de cette société) puis mis en œuvre par la DCCP.

Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

¹¹ Ce comité couvrant tant Bpifrance Participations que sa filiale Bpifrance Investissement

La DCCP est en charge de la fonction conformité.

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de partage d'informations, d'opérations éligibles ou non dans les fonds...; elle délivre en outre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie.

Elle pilote le dispositif en matière de LCBFT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos.

A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

La DCCP pilote également la réalisation et la mise à jour par les métiers des cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités du groupe Bpifrance ; elle est, en outre, en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

Il convient également de noter que le *Data Protection Officer* (DPO), qui pilote la mise en conformité au RGPD, fait partie de la DCCP.

Enfin, elle est l'interlocuteur privilégié de l'AMF et, des autres régulateurs dès lors qu'il s'agit de (i) lutte contre la corruption, (ii) lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, (iii) risques opérationnels et (iv) protection des données à caractère personnel.

• La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) de la société de gestion fait l'objet, d'un rapport annuel dédié au sujet, rapport validé par le Conseil d'administration et transmis à l'AMF.

En 2021, la DCCP a continué d'œuvrer au renforcement du dispositif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme notamment avec la poursuite du déploiement de l'outil de KYC basé sur la classification des risques LCB-FT. Ces actions se sont également traduites par une amélioration des fonctionnalités des outils de monitoring.

De plus, dans le cadre de ses actions de promotion de la culture de conformité, la DCCP a réalisé des formations/sensibilisations des équipes notamment en matière de sanctions et embargos auprès des équipes d'investisseurs.

En matière de conformité, la DCCP a accompagné (et continue à le faire) la mise en place de la plateforme digitale de souscription du second fonds de fonds Retail (dont les investisseurs cibles sont des personnes physiques non professionnelles, résidents fiscaux français, à l'instar du premier fonds lancé en octobre 2020) de Bpifrance. La DCCP est ainsi partie prenante dans le cadre du processus de structuration du produit (préparation du dossier de demande d'agrément auprès de l'AMF, revue de la documentation juridique, revue du contenu du site vitrine, revue de la plateforme de souscription, revue des conventions avec les distributeurs, etc.). Il est à noter que Bpifrance Investissement a obtenu l'agrément de ce second fonds auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en décembre 2021 et que la commercialisation doit débuter en février 2022.



Parmi les autres chantiers structurants en cours, il peut être souligné que la DCCP a :

- (i) contribué au chantier (en cours de déploiement) de mise en conformité du Groupe Bpifrance aux exigences issues des réglementations existantes en matière de finance durable (notamment avec l'entrée en vigueur de l'Article 29 de la loi Energie et Climat¹² et de certaines dispositions des règlements européens « Disclosure¹³ » et « Taxonomie¹⁴ ») ; A ce titre, la société de gestion s'est notamment dotée de politiques telles que la politique de durabilité de Bpifrance Investissement et la politique de diligence raisonnable (cette dernière étant en cours de finalisation) ;
- (ii) contribué à la mise en œuvre d'une politique d'engagement actionnarial ; Bpifrance Investissement étant soumis au décret n° 2019-1235¹⁵ du 27 novembre 2019 découlant de la Directive droit des actionnaires « SRD 2¹⁶ » ;
- (iii) travaillé à la poursuite des travaux relatifs à l'encadrement des prestations externalisées conformément aux exigences réglementaires ;
- (iv) travaillé à la refonte du dispositif de formation pour permettre la sensibilisation/formation de l'ensemble des collaborateurs du groupe Bpifrance aux obligations réglementaires auxquelles Bpifrance est assujettie. La DCCP a ainsi créé de nouveaux modules de sensibilisations/formations en matière de lutte contre la corruption, d'incident de risque opérationnel, de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la fraude et les sanctions économiques.

Parmi les faits marquants, il est à noter que Bpifrance a obtenu le renouvellement de la certification à la norme ISO 37001 concernant son dispositif de lutte contre la corruption, dispositif piloté par la DCCP.

Concernant la gestion du risque opérationnel, l'année 2021 a été marquée par le déploiement d'un nouveau dispositif, responsabilisant les Métiers dans la déclaration des incidents et la réalisation de leur cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, ainsi que dans la mise en place et le suivi des plans d'actions liés. Le dispositif a également été renforcé au travers d'une actualisation du cadre procédural, du déploiement d'une gouvernance liée, de la mise en place d'un nouvel outil de gestion des risques opérationnels, d'actions de sensibilisation des équipes ainsi que de contrôles de deuxième niveau indépendants. Au total, cinquante recommandations émises par la BCE en matière de gestion des risques opérationnels ont été mises en œuvre sur 2021.

D'autre part, au titre de sa fonction de contrôle permanent de deuxième niveau, la DCCP a continué de renforcer ses actions traduisant la volonté d'une meilleure maîtrise des risques et d'une couverture plus complète des activités et processus opérationnels.

Ainsi, les contrôles permanents de deuxième niveau ont porté notamment sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations d'investissement et d'enregistrement comptable, la qualité des données, la formalisation des contrôles de premier niveau, le respect de la confidentialité des processus de gestion et de la sécurité des traitements informatiques.

En parallèle, la DCCP a déployé son nouvel outil GRC qui regroupe différents modules concernant la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels et les contrôles permanents de deuxième niveau. Ces modules pourront faire l'objet de liens dès 2022.

L'année 2021 a été marquée par la nomination d'un Inspecteur Général adjoint, en poste depuis le 15/03/2021, en remplacement de la Directrice de l'Audit interne, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le renforcement de l'équipe d'audit se poursuit :

- La croissance des effectifs opérationnels s'est poursuivie en 2021, pour atteindre 18 auditeurs et chefs de mission au 31/12/2021 complétés par 2 stagiaires et alternants recrutés pour améliorer notamment le recours aux outils automatisés ; au total, l'effectif de l'IGA au 31/12/2021 est de 21 personnes (pour 22 personnes en ETP moyen sur l'année) ;

¹² Loi Energie-Climat (LEC) n°2019-1147 du 8 novembre 2019

¹³ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

¹⁴ RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

¹⁵ Décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires

¹⁶ Directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires

- La cible de 23 ETP, exprimée en 2020, a été atteinte au cours de l'année, mais plusieurs auditeurs ont bénéficié d'évolutions internes vers d'autres métiers Groupe, signe de la montée en compétence de l'IGA ;
- En parallèle, une évolution de l'organisation a été actée et sera effective au 01/01/2022, avec la création du grade de superviseurs pour un objectif de 2 ETP d'ores et déjà pourvus (un recrutement externe et une évolution interne) ;
- Au total, le budget 2022 en termes d'ETP moyen pour l'IGA est de 25, soit une augmentation de 80 % en 6 ans ; cette tendance à la hausse devrait se poursuivre sur les prochaines années ;
- Par ailleurs, des efforts particulièrement importants ont été dédiés au remplacement de l'outil de suivi des recommandations, pour aller vers une solution plus flexible en matière de suivi et de *reporting*. Cet outil, qui est déjà utilisé par la Direction de l'Audit de la Caisse des Dépôts, sera déployé en février 2022. Enfin, la méthodologie d'audit a également été renforcée via la refonte du corps procédural, du format des rapports d'audit et des dossiers de travail ; la certification de la Direction au regard des normes internationales d'audit est en cours, suite à une mission d'évaluation menée par l'IFACI en décembre 2021.

En 2021 et dans le cadre du plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé 19 missions d'audit sur le périmètre de Bpifrance Participations (couvrant les activités d'Investissement) et sur des thématiques transverses au Groupe, avec pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise en place pour y faire face.

Les missions réalisées ont porté sur :

Activités Bpifrance Participations	Thématiques transverses
Interventions en Fonds propres	Dispositif anti-corruption
Bpifrance Entreprises 1 (BE1)	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA)
Lac d'Argent	Abus de marché
Valorisation des participations directes	Gestion du risque de crédit et de concentration
Règles de bonne conduite – dont information des clients (RG AMF) – thème traité conjointement avec la mission BE1)	Accompagnement - Services de conseil
	Accompagnement - Services de formation
	Sites web Bpifrance/communautés (échanges d'infos)
	Plateformes Bpifrance (flux avec l'externe)
	Qualité des <i>reporting</i> financiers
	Interventions comptables manuelles
	Salle des marchés
	Cybersécurité / Gestion des habilitations et revue des droits admin
	LCB-FT
	ESG / Banque du Climat

• Les perspectives 2022

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2022, les principaux sujets structurants en matière de conformité seront :

- La poursuite de l'accompagnement des projets visant à digitaliser les processus et métiers de Bpifrance ;
- La poursuite des travaux en matière de lutte contre la fraude, les fraudeurs étant de plus en plus inventifs et ingénieux ;



- La poursuite des travaux relatifs à l'encadrement des prestations externalisées conformément aux exigences réglementaires, en particulier compte tenu des enjeux relatifs à l'externalisation de données et au risque informatique/cyber ;
- La poursuite des travaux de mise en conformité initiés sur les réglementations existantes en matière de finance durable (notamment avec l'entrée en vigueur de l'Article 29 de la loi Energie et Climat et de certaines dispositions des règlements européens « Disclosure » et « Taxonomie ») ;
- La poursuite de l'accompagnement dans le cadre de la mise en place et du suivi du fonds successeur du fonds Bpifrance Entreprises 1, à savoir Bpifrance Entreprises 2 ;
- La poursuite du déploiement du plan de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données ;
- La fusion d'une partie l'équipe RCCI dédiée à la conformité des activités d'investissement avec les équipes de la Direction de la Conformité et de la Déontologie intervenant initialement pour l'ensemble des activités du groupe (hors activités d'investissement) ; l'équipe de contrôle permanent de second niveau dédiée aux activités d'investissement, restant quant à elle rattachée directement au Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent.

Des analyses d'impact seront établies dans le cadre des projets de modification de plusieurs réglementations en ce inclus le projet de réglementation « AIFM2 » (qui aurait vocation à succéder à la Directive AIFM¹⁷), ainsi que le projet de réglementation destinée à renforcer le système européen de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En matière de contrôle permanent, le projet phare consistera aux travaux visant à la réalisation de travaux visant à poursuivre la mise en place d'outil centralisant les contrôles de premier niveau de l'ensemble de ses métiers.

En outre, plusieurs actions de consolidation du dispositif en lien avec les risques opérationnels et de non-conformité ont été engagées en 2021 et doivent se poursuivre en 2022, avec une attention particulière sur la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité et de nouveaux développements attendus de l'outil de gestion des risques opérationnels.

Enfin, des actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité sont prévues avec une refonte du dispositif de formation pour s'assurer de la sensibilisation/formation notamment à la réglementation de l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance.

Direction des Risques

Dans le contexte spécifique de la crise économique et sanitaire de la Covid-19, la Direction des Risques Groupe revoit régulièrement son profil de risque au regard de l'appétit fixé, affine sa stratégie de couverture des risques ayant significativement augmenté et anticipe l'augmentation ou la matérialisation de certains risques. Sont en particulier développés les axes stratégiques suivants :

- L'anticipation des effets sur le profil de risque de la fin des aides fournies à la clientèle à la suite de la crise économique et sanitaire de la Covid-19 ;
- La veille accrue de la concentration sectorielle du risque de crédit des activités d'investissement, incluant le suivi spécifique de l'industrie et de l'innovation dans le portefeuille de participations en cohérence avec les objectifs de soutien de la French Fab visant à sécuriser et accélérer le rebond de l'industrie et le suivi des filières particulièrement impactées par la crise économique (plans aéronautique et automobile notamment).

Inspection Générale – Audit

Le plan d'audit 2021 validé par le Conseil d'administration en décembre 2020, a été établi sur la base d'une approche par les risques et s'est construit autour de 3 grands axes :

- Les nouveaux risques et les nouvelles activités liés au contexte sanitaire et économique sont pris en compte dans le plan ;
- Les éclairages amenés par les membres du Comex, les administrateurs et les conclusions des précédentes missions d'audit alimentent ce plan ;

¹⁷ Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modifiant les directives 2003/41/CE et 2009/65/CE ainsi que les règlements (CE) n °1060/2009 et (UE) n °1095/2010.

- Les nouvelles cartographies des risques (opérationnels et financiers) seront intégrées fin 2021 afin de démontrer la couverture des processus et des risques par le plan d'audit triennal.

Le plan d'audit 2021 comprend 31 missions, dont 5 dédiées à Bpifrance Participations et 18 missions d'intérêt transverse à l'ensemble du groupe Bpifrance.

Il est à noter que cette année, il n'y a pas eu de projection de plan triennal. En effet, une des principales actions projetées sur 2021 au regard de la construction du plan d'audit est l'articulation avec les cartographies des risques financiers et opérationnels du groupe, de façon à démontrer la pertinence de l'approche par les risques et l'effectivité de la couverture des process et des risques à 3 ans. Sur ces bases, une projection des plans d'audit 2022 et 2023 sera établie.

Enfin, un autre projet structurant de l'année 2021 porte sur le remplacement de l'outil de suivi des recommandations, pour aller vers une solution plus flexible en matière de suivi et de *reporting*.

4. PROJET DES DECISIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE

- **Première décision (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que sur les comptes dudit exercice, et du rapport du commissaire aux comptes sur l'accomplissement de sa mission au cours du même exercice, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et desquels il résulte un bénéfice de à 41 663 610,14 euros.

Il prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 406 033 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 111 659 euros.

Il donne quitus au Président et aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- **Deuxième décision (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

L'associé unique, constatant que le bénéfice s'élève à 41 663 610,14 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 40 261 322,94 euros, le solde disponible s'élève à 81 924 933,08 euros, approuve la proposition soumise par le Président et décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	41 663 610,14
Report à nouveau	40 261 322,94
Soit un solde disponible de	81 924 933,08
Dotation à la réserve légale	-
Soit un bénéfice distribuable de	81 924 933,08
<i>Distribution d'un dividende de 17,50 € par action</i>	- 35 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	6 663 610,14
Total du report à nouveau après affectation du résultat	46 924 933,08

L'associé unique décide la mise en distribution d'un dividende d'un montant global de 35 000 000 € (soit 17,50 euros par action).



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

Exercice	Nominal	Nombre d'actions	Dividende net par action
2018	10 €	2 000 000 actions	8 €
2019	10 €	2 000 000 actions	4 €
2020	10 €	2 000 000 actions	8 €

- **Troisième décision (approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce)**

L'associé unique approuve le rapport établi par le Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Il déclare avoir été dûment informé de la conclusion lors de l'exercice écoulé de 2 conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce :

- a) Une convention relative à l'acquisition par le FPCI Fonds France Investissement II géré par Bpifrance Investissement, au prix de 344 668 euros, de 8 660 actions du Fonds Lorrain de Consolidation cédées par Bpifrance et
- b) Une convention relative à l'acquisition par le FPCI FPMEI géré par Bpifrance Investissement, au prix de 120 981,56 euros, de 592,292 parts de catégorie A du FPCI Financière de Brienne cédées par Bpifrance.

- **Quatrième décision (renouvellement du mandat d'administrateur de l'Etat français)**

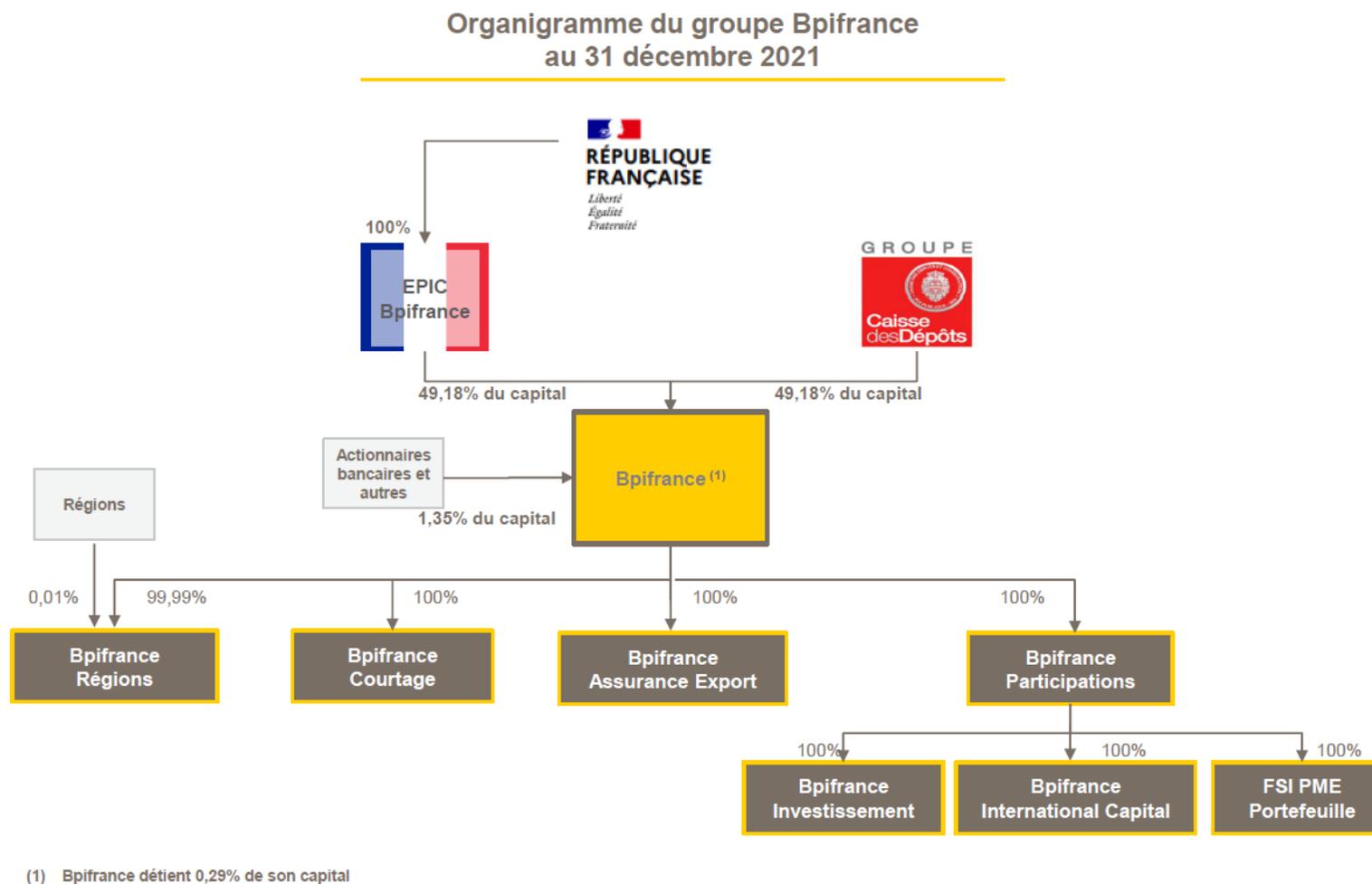
L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de renouveler le mandat d'administrateur de l'Etat français pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'aux Décisions Ordinaires qui seront prises en 2027 pour approuver les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

- **Cinquième décision (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

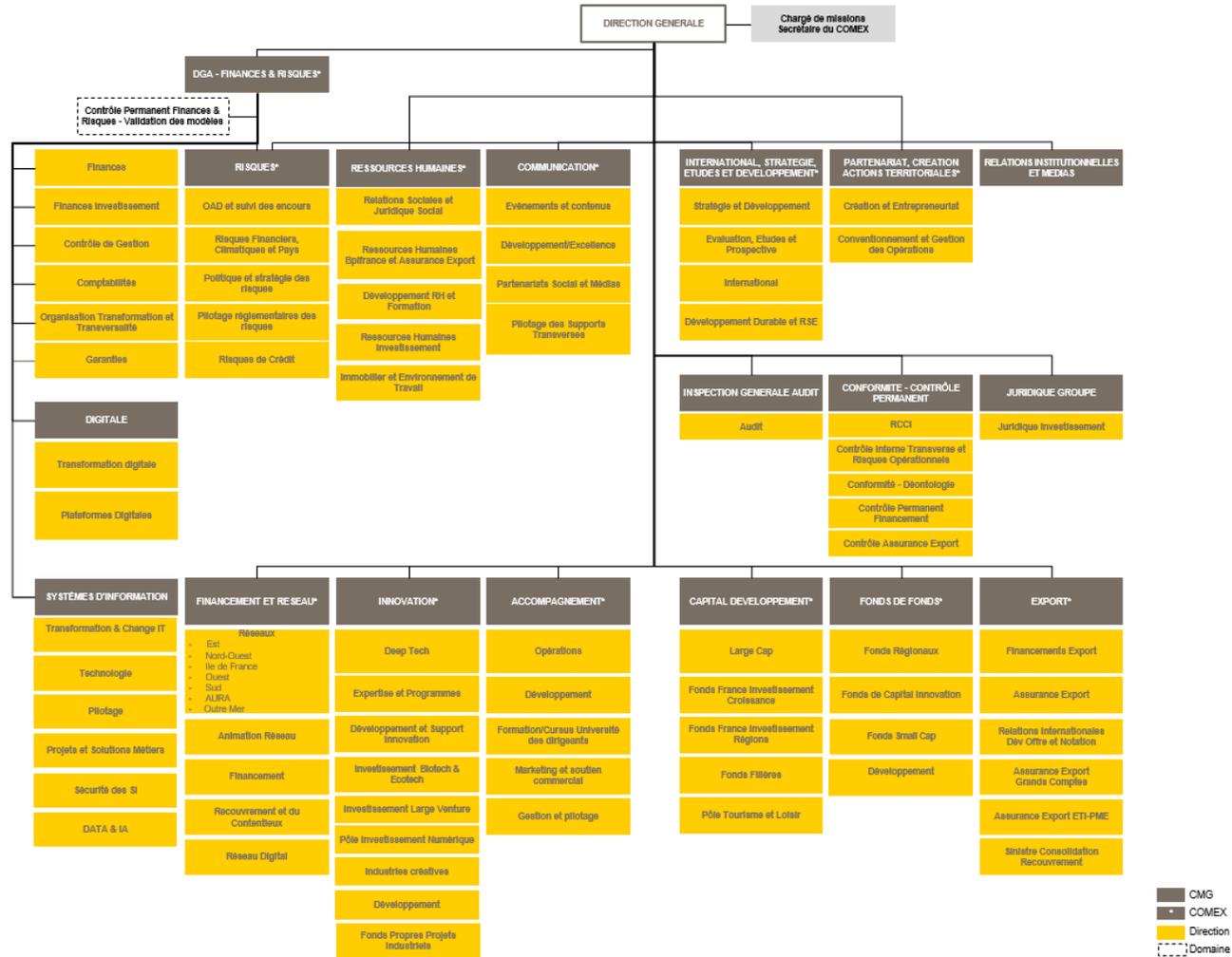
5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

5.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance

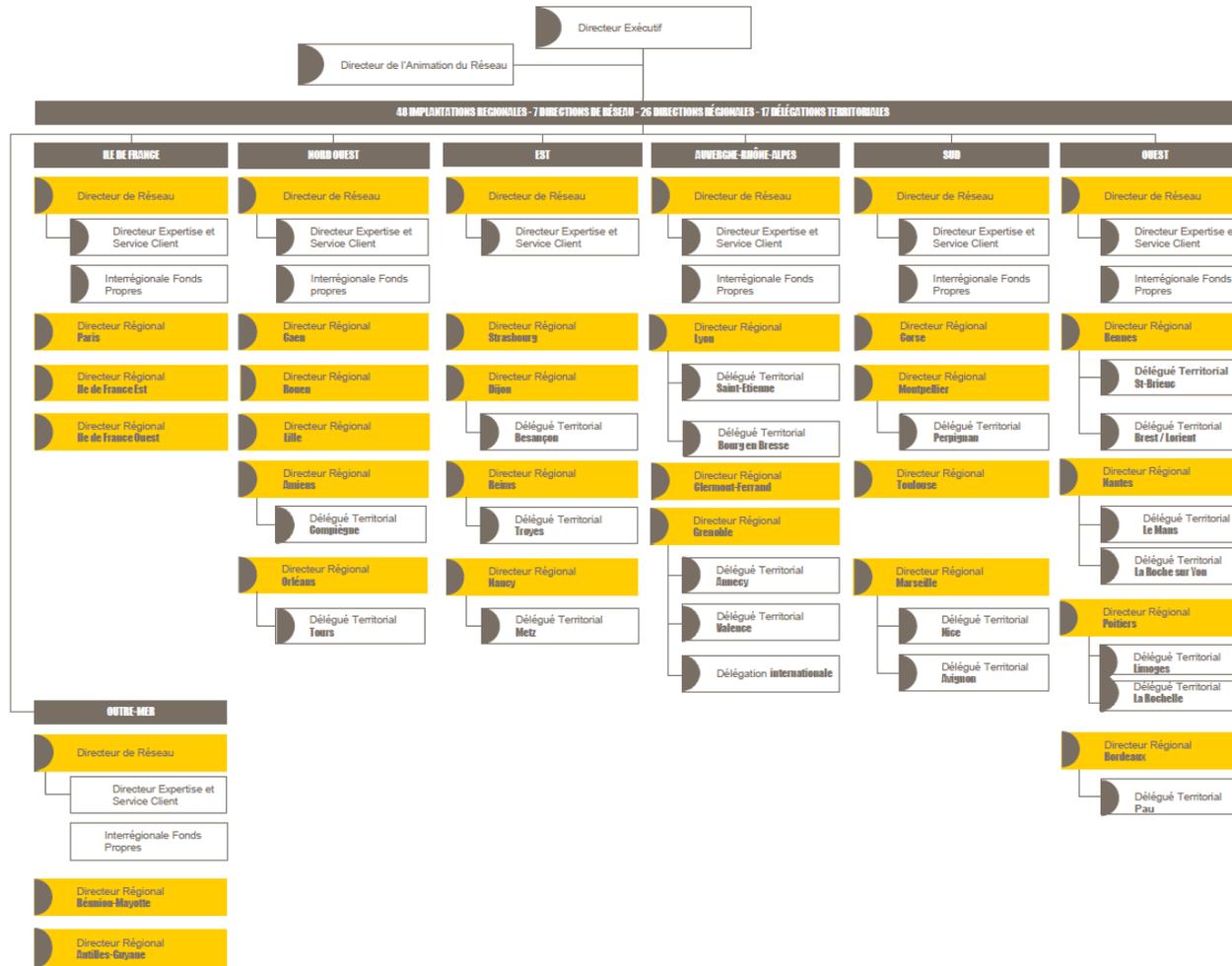




5.2. Organigramme fonctionnel



5.3. Organigramme du réseau





6. COMPTES SOCIAUX + NOTES

COMPTES SOCIAUX DE **Bpifrance Investissement** au 31 décembre 2021

ACTIF

(en K€)

	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles :	1	59 524	41 702	17 821	15 159
Fonds commercial		610	610	0	0
Autres immobilisations incorporelles		51 212	41 093	10 119	7 144
Autres immobilisations incorporelles en cours		7 702		7 702	8 014
Immobilisations corporelles :	1	11 546	6 805	4 740	4 956
Immobilisations corporelles		11 526	6 805	4 721	4 672
Immobilisations corporelles : avances et acomptes		19		19	284
Immobilisations financières (1) :	2	7 215	182	7 033	2 529
Participations		4	1	3	4
Autres titres immobilisés		5 529	181	5 347	1 116
Prêts	3	8		8	9
Autres immobilisations financières	3	1 674		1 674	1 400
ACTIF IMMOBILISE		78 284	48 690	29 594	22 643
Avances et acomptes versés sur commandes		106		106	376
Créances (2) :	3-4	188 948	29	188 919	43 651
Créances clients et comptes rattachés		54 003	29	53 973	42 065
Autres		134 946		134 946	1 586
Valeurs mobilières de placement	3	0		0	101 605
Disponibilités	5	3 881		3 881	1 963
Charges constatées d'avance (2)	3	1 327		1 327	1 114
ACTIF CIRCULANT		194 262	29	194 233	148 709
TOTAL GENERAL		272 546	48 719	223 827	171 352
(1) : dont à moins d'un an (brut)				0	
(2) : dont à plus d'un an (brut)				309	

**PASSIF***(en K€)*

	<i>Notes</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capital social (dont versé 20 000)		20 000	<i>20 000</i>
Réserve légale		2 000	<i>2 000</i>
Reserve statutaire		2	<i>2</i>
Autres réserves		2 501	<i>2 501</i>
Report à nouveau		40 261	<i>31 355</i>
Résultat		41 664	<i>24 906</i>
CAPITAUX PROPRES	<i>8-9</i>	106 428	80 765
Provisions pour risques et charges	<i>10</i>	15 589	<i>16 788</i>
Emprunts et dettes financières	<i>6</i>	2	<i>3</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<i>6-7</i>	28 372	<i>20 542</i>
Dettes fiscales et sociales	<i>6-7</i>	57 372	<i>49 048</i>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<i>6-7</i>	4 112	<i>136</i>
Autres dettes	<i>6-7</i>	11 952	<i>4 071</i>
Produits constatés d'avance		0	<i>0</i>
TOTAL GENERAL		223 827	171 352

COMPTE DE RESULTAT

(en K€)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	11	269 178	228 138
Honoraires de gestion des fonds		198 611	168 957
Prestations de services		68 783	58 895
Reprises sur provisions, transfert de charges		1 779	286
Autres produits		5	0
CHARGES D'EXPLOITATION	12	204 861	187 069
Autres achats et charges externes		71 489	60 706
Impôts, taxes et versements assimilés		12 099	13 105
Salaires et traitements		71 109	64 156
Charges sociales		39 327	35 352
Dotations aux amortissements		8 457	8 058
Dotations aux provisions d'exploitation		609	3 874
Autres charges de gestion courante		1 771	1 818
RESULTAT D'EXPLOITATION		64 317	41 069
PRODUITS FINANCIERS		251	13
CHARGES FINANCIERES		386	324
RESULTAT FINANCIER	13	-136	-311
RESULTAT COURANT		64 181	40 758
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 666	11
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1	519
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	2 665	-508
PARTICIPATION DES SALAIRES		7 086	4 275
IMPOTS SUR LES BENEFICES	15	18 096	11 069
RESULTAT NET		41 664	24 906



1 – 1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie a continué d'affecter les activités économiques et sociales en 2021, même si ses répercussions économiques ont été globalement plus mesurées.

Investi d'une mission d'intérêt général de développement des entreprises françaises, en appui des politiques publiques, Bpifrance Investissement contribue au dynamisme du capital-investissement français en créant de nouveaux fonds.

En tant que société de gestion, Bpifrance Investissement ne porte pas ces fonds à son bilan.

1 - 2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre de sanctions par la communauté internationale.

La Société de gestion ne compte parmi les souscripteurs des fonds qu'elle gère aucune contrepartie russe, biélorusse ou ukrainienne. De même les fonds qu'elle gère n'investissent directement, à date, dans aucune entité russe, biélorusse ou ukrainienne. Des analyses demeurent cependant en cours pour évaluer l'impact indirect de ces événements sur les différents portefeuilles fonds qu'elle gère. A date, les premières analyses menées ne font pas ressortir d'enjeux critiques susceptibles de revoir les valorisations arrêtées par Bpifrance Investissement au 31/12/2021 sur base des politiques et procédures de valorisation qu'elle applique.

En outre, la société de gestion conseille Bpifrance Participations dans le cadre d'un partenariat mis en place avec une contrepartie qui fait l'objet de mesures de sanctions européennes et américaines prises ces derniers jours. Ce partenariat avait donné lieu, avant ces mesures, à investissement dans trois entités russes, non visées à date par les sanctions. Des travaux sont en cours pour veiller à sortir, dans le respect des sanctions applicables, au plus vite de ce partenariat et/ou des actifs russes.

1 – 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1-3-1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de Bpifrance Investissement sont établis et présentés conformément au règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

1-3-2 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Autres immobilisations incorporelles

Les autres valeurs incorporelles immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les éléments incorporels sont amortis de façon linéaire sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

- Licences : 1 à 10 ans
- Logiciels : 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements,
- tous les coûts directement attribuables à engager pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner,
- l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elle est située, en contrepartie de l'obligation encourue.

Et par option :

- les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition,
- les coûts d'emprunts pour financer l'acquisition, pendant la période de production de cet actif.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent des avantages économiques selon des rythmes différents, ou, qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Les méthodes comptables et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans, linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 1 à 5 ans, linéaire et dégressif
- Mobilier : 10 ans, linéaire

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Les parts souscrites de FPCI, FCPR, FPS sont comptabilisées à l'actif pour leurs montants totaux de souscription, la part non libérée de ces titres figure au passif en dettes sur immobilisations.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précis quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Le montant des provisions retraite et médaille du travail est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à la date d'acquisition de la médaille. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.



ACTIF IMMOBILISE

NOTE 1 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En K€	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions / Virt poste à poste	Cessions / Sorties / Virt poste à poste	Valeur brute au 31/12/2021
<u>Immobilisations incorporelles</u>	49 572	18 581	8 630	59 524
Fonds commercial	610			610
Autres immobilisations incorporelles	40 948	10 263		51 212
Autres immobilisations incorporelles en cours (*)	8 014	8 318	8 630	7 702
<u>Immobilisations corporelles</u>	10 593	1 763	810	11 546
Installations générales, agencements, aménagements	4 630	655		5 285
Matériel de bureau et informatique	1 991	497		2 489
Mobilier	3 687	65		3 752
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	284	546	810	19

(*) L'augmentation du poste autres immobilisations incorporelles en cours correspond à l'acquisition de logiciels au cours de l'exercice.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

En K€	Montant en début d'exercice	Amortissement		Montant en fin d'exercice
		Augmentat°	Diminution	
<u>Immobilisations incorporelles</u>	34 414	7 289		41 702
Fonds commercial	610			610
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 804	7 289		41 093
<u>Immobilisations corporelles</u>	5 637	1 169		6 805
Installations générales, agencements, aménagements	2 191	474		2 666
Matériel de bureau et informatique	1 546	321		1 867
Mobilier	1 900	373		2 273

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions / Sorties	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations financières	2 868	4 722	376	7 215
Participations	4			4
Autres titres immobilisés (FPCI, FCPR, FPS)	1 455	4 449	375	5 529
Prêts	9		1	8
Autres immobilisations financières (*)	1 400	274		1 674

(*) Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts de garantie versés.

Provisions sur immobilisations financières

En K€	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Participations		1		1
Autres titres Immobilisés (FPCI, FCPR, FPS)	340	0	159	181
Total	340	1	159	182

CREANCES ET DETTES

NOTE 3 - ETAT DES CREANCES

En K€	Montant brut au 31/12/2021	Dont échéances à moins d'1 an	Dont échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	8		8
Autres immobilisations financières	1 674		1 674
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	54 003	54 003	
Autres créances (*)	134 946	134 946	
Charges constatées d'avances	1 327	1 018	309
Total	191 958	189 966	1 991

(*) Afin d'optimiser les conditions de gestion de sa trésorerie, Bpifrance Investissement a décidé de mettre à la disposition de son associé unique, Bpifrance Participations, une fraction de sa trésorerie excédentaire en cédant les Valeurs Mobilières de Placement qu'elle détenait jusqu'alors. Au 31 décembre 2021, le montant de l'avance s'élève à 133 400 K€.



NOTE 4 - ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

En K€	Montant
Clients : factures à établir	51 015
Tva sur factures non parvenues	1 079
Total	52 094

Le poste des factures à établir concerne essentiellement les commissions variables à facturer à certains fonds (17 M€), les prestations des fonctions transversales à facturer à certaines entités du Groupe Bpifrance (5.3 M€) et la refacturation à Bpifrance Participations des charges internes liées aux missions d'accompagnement (27 M€).

NOTE 5 - DISPONIBILITES

Les disponibilités sont des comptes bancaires à vue ouverts auprès d'établissements bancaires ou d'autres organismes financiers.

NOTE 6 - ETAT DES DETTES

En K€	Montant brut au 31/12/2021	Dont échéances à moins d'1 an	Dont échéances entre 1 et 5 ans	Dont échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2			2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 372	28 372		
Dettes fiscales et sociales	57 372	57 372		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 112	617	2 878	617
Autres dettes	11 952	11 952		
Total	101 810	98 313	2 878	619

NOTE 7 - ETAT DES CHARGES A PAYER

En K€	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	28 335
Clients : avoirs à établir	4 126
Comités d'entreprise	128
Congés payés	42
Participation des salariés aux résultats	7 086
Personnel : charges à payer	24 829
Don RTT	49
Charges sur congés payés	21
Organismes sociaux : charges à payer	12 688
TVA sur factures à établir	5 657
Etat : autres charges à payer	3 134
Etat : CVAE à payer	229
Total	86 323

CAPITAUX PROPRES

NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES

En K€	31/12/2020	Affectat° résultat N-1	Augmentat° sur Exercice	Solde au 31/12/2021
Capital social	20 000			20 000
Réserve légale	2 000			2 000
Réserve statutaire	2			2
Réserves diverses	2 501			2 501
Report à nouveau	31 355	8 906		40 261
Résultat de l'exercice	24 906	-24 906	41 664	41 664
Résultat distribué		16 000		
TOTAL	80 765	0	41 664	106 428



NOTE 9 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (en €)
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000 000	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000 000	10

Au 31 décembre 2021, le capital social de Bpifrance Investissement est intégralement détenu par la société Bpifrance Participations (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort).

PROVISIONS

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€	Provisions au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges (**)	1 691	251	881	810	251
Pensions et obligations similaires (*)	15 010	318			15 327
Autres provisions pour risques et charges (**)	88	11	88		11
Total	16 788	579	969	810	15 589

(*) Concerne les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail. L'application de la mise à jour du 5 novembre 2021 de la Recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires n'a pas d'impact sur le montant de cette provision.

(**) Les litiges et autres provisions pour risques et charges concernent les ressources humaines.

COMPTE DE RESULTAT

NOTE 11 - PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Production vendue de services (CA)	267 394	227 852
Commissions de gestion	198 611	168 957
Autres produits d'exploitation	68 783	58 895
Reprises sur provisions, transfert de charges	1 779	286
Autres produits	5	0
Total produits d'exploitation	269 178	228 138



NOTE 12 - CHARGES D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Autres achats et charges externes	71 489	60 706
Achats de fournitures et petit équipement	430	432
Loyers et charges locatives	12 610	11 134
Entretien réparation des locaux	1 497	1 417
Honoraires	12 581	9 433
Communication	5 375	5 994
Voyages et déplacements	537	1 029
Personnel intérimaire ; personnel détaché	1 233	719
Personnel mis à disposition (groupe)	19 173	14 015
Maintenance informatique	7 778	9 768
Documentation technique	1 505	1 386
Formations (*)	2 056	0
Charges diverses	6 715	5 378
Charges de personnel	110 436	99 508
Salaires et traitements	71 109	64 156
Charges sociales	39 327	35 352
Impôts et taxes	12 099	13 105
Autres charges de gestion courante	1 771	1 818
Dotations aux amortissements	8 457	8 058
Dotations aux provisions d'exploitation	609	3 874
Total charges d'exploitation	204 861	187 069

(*) Les dépenses de formation ont été reclassées en 2021 du poste « Impôts et taxes » au poste « Autres achats et charges externes », en application des principes du Plan Comptable Général. Au 31 décembre 2020, le montant des dépenses de formation était de 1 678 K€.

NOTE 13 - RESULTAT FINANCIER

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers	251	13
Reprises provisions dépréciation Sicav	85	0
Gains de change	7	12
Reprises provisions sur immo financières	159	1
Charges financières	386	324
Moins values sur cession de VMP	346	264
Dotations aux provisions dépréciation Sicav	0	20
Intérêts et charges assimilées	33	22
Pertes de change	6	10
Dotations aux provisions sur immo financières	1	8
Résultat financier	-136	-311

NOTE 14 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels	2 666	11
Plus value nette sur FPCI	2 407	0
Produits exceptionnels divers	0	11
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion (*)	259	0
Charges exceptionnelles	1	519
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	519
Moins values nettes sur FPCI	1	0
Résultat exceptionnel	2 665	-508

(*) Les autres produits exceptionnels sur opérations de gestion concernent l'écriture de régularisation liée à la détermination de la quote-part définitive de la TVA déductible au titre de l'exercice 2021.

NOTE 15 - VENTILATION DE L'IMPOT

En K€	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	64 181	17 350	46 831
+ Résultat exceptionnel	2 665	746	3 411
- Participation des salariés	-7 086		-7 086
Résultat comptable	59 760	18 096	41 664



Situation fiscale

Bpifrance Investissement fait partie d'un groupe d'intégration fiscale autour de Bpifrance comprenant Bpifrance Assurance Export, Bpifrance Participations, Lions Participations, Bpifrance Courtage et Auxifinances. Bpifrance Investissement calcule individuellement son impôt sur les sociétés et l'acquitte auprès de Bpifrance.

16 - AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIF

L'effectif moyen du personnel s'établit à 596 salariés en 2021 dont 99 % de cadres.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Bpifrance Investissement s'est porté caution, à hauteur de 28 783.14 €, pour des prêts accordés par la Caisse des dépôts à des salariés.

Dans le cadre de la TUP de BIOAM Gestion réalisée le 1er juillet 2010, Bpifrance Investissement a repris l'engagement de verser 50% de la somme perçue, en cas de distribution sur les parts B du fonds Bioam.

IDENTITE DE LA SOCIERE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination : Bpifrance

Forme : Société Anonyme

Au capital de 5 440 000 000 €

Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

RCS : 320 252 489

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site www.bpifrance.fr

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières									
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et ayants donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société										
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société										
1. Filiales non reprises au paragraphe A										
a. Filiales françaises (ensemble)				4	3					
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises au paragraphe A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)										



7. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7.1. Rapport sur les comptes sociaux

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
BPIFRANCE INVESTISSEMENT
27-31 Avenue du Général Leclerc
94710 MAISON ALFORT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPIFRANCE INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 2

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Lionel Lepetit

Pierre Clavié

7.2. Rapport sur les conventions réglementées

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**(Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2021)**



Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé unique
BPIFRANCE INVESTISSEMENT
27-31 Avenue du Général Leclerc
94710 MAISON ALFORT

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Le présent rapport reprend, en application de l'article 17 des statuts, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Le 22 septembre 2021, un contrat de cession au prix de 120 981,56 euros de 592,292 parts de catégorie A du fonds Financière de Brienne, a été conclu entre Bpifrance (cédant) et le FPCI FPMEI (cessionnaire), représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 83 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 872 008 483. TVA n° FR 78 872 008 483. Siret 872 008 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2021 - Page 3

- Le 23 décembre 2021, un contrat de cession au prix de 344 668 euros de 8 860 actions de la société Fonds Lorrain de Consolidation, a été conclu entre Bpifrance (cédant) et le FPCI FFI-II (cessionnaire), représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2022

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Lionel Lepetit



Pierre Clavié



8. ANNEXE

Annexe – Résultats des 5 derniers exercices

	2017	2018	2019	2020	2021
I - Capital en fin d'exercice (en €)					
- Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
- Nombre d'actions ordinaires	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
II - Opérations et résultats de l'exercice (en €)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	154 047 981	165 670 923	193 635 887	227 852 451	267 393 518
- Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	30 221 523	37 219 277	39 062 061	51 927 503	73 890 302
- Impôt sur les bénéfices	6 595 866	9 345 892	9 047 584	11 068 879	18 096 413
- Participation des salariés	2 526 815	2 885 377	3 507 981	4 275 388	7 085 772
- Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	21 098 842	24 988 008	26 506 497	36 583 236	48 708 117
- Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	13 274 334	18 705 832	15 800 354	24 906 001	41 663 609
- Résultat distribué	10 000 000	16 000 000	8 000 000	16 000 000	
III - Résultats par action (en €)					
- Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	11	12	13	18	24
- Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	7	9	8	12	21
- Dividende distribué	5	8	4	8	
IV - Personnel					
- Effectif salariés	401	458	492	544	596
- Montant de la masse salariale	45 310 602	50 399 211	58 251 415	64 156 277	71 108 870
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.....)	24 225 454	27 162 457	31 765 395	35 352 213	39 326 639



bpifrance

Bpifrance Investissement

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20 000 000 €

433 975 224 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

bpifrance.fr